VRANKEN-POMMERY MONOPOLE

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

MAZARS
37 RUE RENE CASSIN
BEZANNES
CS 30009
51726 REIMS CEDEX

AUDIT & STRATEGY
REVISION CERTIFICATION
15 RUE DE LA BONNE RENCONTRE
QUINCY VOISINS
77334 MEAUX CEDEX

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE

Siège social : 5 Place Général Gouraud 51100 REIMS

Société anonyme au capital de 134 056 275 euros

N° SIREN : 348 494 915

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

MAZARS
37 RUE RENE CASSIN
BEZANNES
CS 30009
51726 REIMS CEDEX

AUDIT & STRATEGY
REVISION CERTIFICATION
15 RUE DE LA BONNE RENCONTRE
QUINCY VOISINS
77334 MEAUX CEDEX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée générale de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 15 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés qui expose les impacts de la première application en 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des stocks

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, les stocks s'élèvent à 685,8 m€, soit 53% du total actif du Groupe, et comprennent l'en-cours de production pour 504,0 m€, les matières premières pour 115,4 m€ et des produits intermédiaires et finis pour 66,4 m€. La valeur comptable des stocks retenue au bilan correspond au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation, selon les modalités décrites à la note 5.11. des « Méthodes comptables ».
La Direction détermine la valeur nette de réalisation des stocks destinés à être vendus sur la base du prix de vente estimé net, en se fondant sur des hypothèses de marché et le cas échéant de sources d'informations externes.

L'activité du Groupe est soumise aux aléas climatiques et aux fluctuations du prix de marché.

Nous avons considéré que la valorisation et la valeur nette de réalisation des stocks, qui représentent un montant particulièrement significatif de l'actif total du Groupe, constituent un point clé de l'audit car l'évaluation des stocks et l'évaluation de la valeur nette de réalisation reposent sur des hypothèses, des estimations ou des jugements significatifs de la Direction.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour valoriser les stocks, déterminer leur valeur nette de réalisation et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Dans le cadre de nos diligences, nous avons :

- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la Direction;

- rapproché les quantités en stock des livres de régie et des résultats des inventaires physiques, auxquels nous avons participé par sondage, afin de vérifier l'existence et le correct classement des biens à la clôture;

- réalisé un examen critique des coûts directs et indirects de production incorporés aux produits stockés et un rapprochement des données de gestion utilisées pour déterminer les coûts incorporables avec la comptabilité;

- comparé par sondage le coût des articles en stock avec le prix de vente net pratiqué, ainsi que le prix de vente promotionnel retenu en fin de saison;

- analysé les perspectives d'écoulement estimées par le Groupe au regard des réalisations historiques et des derniers budgets disponibles.

Enfin, nous avons évalué le contenu des informations communiquées dans la note 5.11 des « Méthodes comptables ».

Réévaluation des actifs immobiliers

Risque identifié

Le Groupe Vranken-Pommery Monopole détient en pleine propriété ou en location des terres à vigne, propriétés immobilières, équipements techniques et usines de production et de vinification. Au 31 décembre 2019, les actifs immobiliers s'établissent à 344,5 m€, soit 26,6% du total actif, et comprennent des terres à vignes pour 191,9 m€, des bâtiments pour 102,2 m€ et des terrains pour 50,3 m€.

Le Groupe Vranken-Pommery Monopole a adopté le modèle de la réévaluation prévu par IAS 16 pour les terrains, les terres à vigne et les bâtiments. Ces actifs immobiliers sont comptabilisés à la valeur de marché à chaque clôture, l'écart entre la valeur historique et la juste valeur étant inscrit en capitaux propres, selon les modalités décrites dans la note 5.6 des « Méthodes comptables ». La Direction détermine la valeur de marché des terres à vigne sur la base de la fourchette de valeur issue des opérations officielles enregistrées sur la période, recensées par les notaires ou déterminée par des experts indépendants, au vu également des caractéristiques intrinsèques de chaque parcelle. Les bâtiments et terrains sont réévalués périodiquement sur la base de rapport d'experts indépendants selon les modalités décrites à la note 5.6 des « Méthodes comptables » et à la note 15 des états financiers.

Nous avons considéré que la valeur recouvrable des actifs immobiliers est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du Groupe et du niveau de jugement requis pour évaluer ces biens.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses de marché retenues pour la valorisation des actifs immobiliers.

Dans le cadre de nos diligences, nous avons :

- pris connaissance des lettres de mission et des rapports d'évaluation des experts indépendants et réalisé un examen critique des méthodes de valorisation retenues ainsi que de l'indépendance desdits experts;
- rapproché les valeurs comptables retenues par le Groupe des fourchettes de valeur issues des rapports des experts indépendants et des données publiées par les SAFER pour des transactions comparables;
- rapproché les valeurs comptables retenues avec les transactions récentes réalisées par le Groupe pour des actifs similaires ;
- rapproché les réévaluations comptabilisées sur les périodes précédentes des valeurs actuelles de marché issues des rapports des experts afin d'apprécier la fiabilité du processus.

Enfin, nous avons évalué le contenu des informations communiquées dans la note 5.6 des « Méthodes comptables » et dans la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés relative à la réévaluation de l'actif immobilier.

Valorisation des marques

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, les marques détenues par le Groupe Vranken-Pommery Monopole sont comptabilisées dans les états financiers pour une valeur de 80,1 M€, représentant 6,2 % du total actif.

Pour les besoins des tests de dépréciation, la Direction procède à une valorisation de l'ensemble des marques de Champagne et des vins de Porto selon la méthode du surprofit économique et selon la méthode du différentiel de marge, selon les modalités décrites dans la note 14 aux états financiers. La valeur recouvrable est déterminée par référence à la valeur d'utilité issue de l'approche multicritères.

Nous avons considéré que la valeur recouvrable des marques, qui représentent un montant significatif au regard du total actif du Groupe, constitue un point clé de l'audit en raison du niveau significatif de jugement requis dans l'établissement des projections de flux de trésorerie et dans le choix du taux de croissance et du taux d'actualisation.

Notre réponse

Nous avons effectué une revue critique des modalités d'analyse des indicateurs de perte de valeur mises en œuvre par la Direction et de réalisation des tests de dépréciation.

Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance du processus d'élaboration des estimations et des hypothèses faites par Groupe dans le cadre des tests de dépréciation;
- vérifier que les projections de flux de trésorerie futurs actualisés utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité des marques correspondent à celles générées par les éléments composant la valeur comptable testée;
- apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues, notamment les prévisions de flux de trésorerie, le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme, par comparaison avec les performances historiques et par corroboration avec les analyses externes disponibles sur le contexte de marché;
- examiner les tests effectués par la Direction sur la sensibilité de la valeur recouvrable des marques à une variation raisonnable du taux d'actualisation ou du taux de croissance à long terme.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 14 de l'annexe aux comptes consolidés.

Moyens commerciaux

Risque identifié

Dans le cadre de la commercialisation de ses produits, le Groupe est amené à accorder des ristournes de fin d'année à la grande distribution en fonction des volumes écoulés. Au 31 décembre 2019, les provisions au titre des moyens commerciaux s'établissent à 9,1 m€.

Les moyens commerciaux consentis à la grande distribution constituent pour le Groupe, dès que les volumes de ventes sont atteints, un engagement dont il convient de provisionner les coûts attendus.

Les modalités de calcul des provisions relatives aux moyens commerciaux décrites dans la note 5.15 des « Méthodes comptables » reposent principalement sur les volumes de ventes observés par marque, ainsi que sur l'estimation des coûts attendus en fonction des engagements conclus avec les distributeurs.

Nous avons considéré que les provisions relatives aux moyens commerciaux constituent un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes consolidés et en raison du niveau de jugement requis pour la détermination des coûts attendus des actions promotionnelles dans un contexte de marché complexe.

Notre réponse

Dans le cadre de nos diligences, nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des modalités mises en œuvre par la Direction pour recenser l'ensemble des engagements auprès de la grande distribution;

- réaliser un examen critique de l'estimation établie par le contrôle de gestion des engagements existant à la clôture au titre des moyens commerciaux, notamment en corroborant les données de gestion avec les livraisons de l'année et, par sondages, avec les données contractuelles;

- réconcilier les estimations établies par le contrôle de gestion des données comptables;

- rapprocher les factures d'avoir reçues sur la période avec la provision établie à la clôture précédente afin d'apprécier la fiabilité du processus.

Enfin, nous avons évalué le contenu des informations communiquées dans la note 5.15 des « Méthodes comptables ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 15 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE par l'Assemblée générale du 5 juin 2019.

Au 31 décembre 2019, le cabinet MAZARS était dans la 25ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Audit & Strategy Révision Certification dans la 19ème année, dont respectivement la 22ème et la 19ème année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Quincy Voisin et à Bezannes, le 15 avril 2020

Les commissaires aux comptes

MAZARS	AUDIT & STRATEGY REVISION CERTIFICATION
MICHEL BARBET-MASSIN	LAURENCE VERSAILLE

Comptes Consolidés au 31 décembre 2019

Sommaire

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2019 - NORMES IFRS 4

ETAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDES 5

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2019 - NORMES IFRS 6

TABLEAU DE FINANCEMENT PAR ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE - NORMES IFRS 7

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES - NORMES IFRS 8

METHODES COMPTABLES 9

1. PRINCIPES GENERAUX 9
2. FAITS MARQUANTS 12
3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION 12
4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION 13
5. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION 15
6. PRESENTATION DE L'INFORMATION FINANCIERE 23

NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019 24

NOTE 1. CHIFFRE D'AFFAIRES 24
NOTE 2. ACHATS CONSOMMES 24
NOTE 4. CHARGES DE PERSONNEL 25
NOTE 5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION 26
NOTE 6. IMPOTS ET TAXES 26
NOTE 7. REPRISES DE PROVISIONS 26
NOTE 8. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS 27
NOTE 9. AUTRES PRODUITS ET CHARGES 27
NOTE 10. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS 28
NOTE 11. IMPOTS SUR LES RESULTATS 28
NOTE 12. RESULTAT PAR ACTION 29
NOTE 13. ECARTS D'ACQUISITION 29
NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 29
NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 31
NOTE 16. AUTRES ACTIFS NON COURANTS 33
NOTE 17. STOCKS 34
NOTE 18. CLIENTS & COMPTES RATTACHES 34
NOTE 19. AUTRES ACTIFS COURANTS 35
NOTE 20. DISPONIBILITES 35
NOTE 21. CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE) 36
NOTE 22. EMPRUNTS, DETTES FINANCIERES & CONCOURS BANCAIRES 37

NOTE 23. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL 42
NOTE 24. IMPOTS DIFFERES 44
NOTE 25. FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES 44
NOTE 26. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES 45
NOTE 27. DETTES D'IMPOTS 45
NOTE 28. AUTRES PASSIFS COURANTS 45
NOTE 29. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COURANTS 46
NOTE 30. ENGAGEMENTS HORS BILAN 47
NOTE 31. SECTEURS OPERATIONNELS 47
NOTE 32. PARTIES LIEES 49
NOTE 33. EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2019 51
NOTE 34. CHIFFRES CLES DE LA SOCIETE MERE (EN K€) 51

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2019 - Normes IFRS

En K€	Note annexe	12/2019	12/2018
Chiffre d'affaires	**1**	**274 625**	**300 416**
Achats consommés	**2**	**-191 658**	**-217 870**
Charges de personnel	4	-46 539	-42 307
Autres Produits d'exploitation	5	8 859	2 491
Autres Charges d'exploitation	5	-2 302	-1 658
Impôts et taxes	6	-4 087	-3 850
Reprises sur amort. et prov.	7	637	1 354
Dotations aux amortissements et provisions	8	-15 222	-11 864
Résultat opérationnel courant		**24 313**	**26 712**
Autres Produits	9	10 014	312
Autres Charges	9	-13 992	-3 887
Résultat opérationnel		**20 335**	**23 137**
Produits financiers	10	284	203
Charges financières	10	-19 570	-19 739
Résultat avant impôts		**1 049**	**3 601**
Impôts sur les résultats	11	-806	-64
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	16	-95	-105
Résultat net		**148**	**3 432**
Ventilation du Résultat net consolidé			
Résultat net consolidé		**148**	**3 432**
- dont part des minoritaires		72	108
- dont part du Groupe		**76**	**3 324**
Résultat par action en €	12	0,01	0,37
Résultat dilué par action en €	12	0,01	0,37

Etat global des gains et pertes consolidés

Etat du résultat net et des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres

En K€	Note annexe	12/2019	12/2018
Résultat net		**148**	**3 432**
Eléments non recyclables en résultat, net d'impôts :		**3 544**	**7 214**
Engagement envers le personnel	23	-1 492	454
Titres Autodétenus		-11	36
Réévaluation des actifs	15	5 047	6 724
Eléments recyclables en résultat, net d'impôts :		**940**	**689**
Ecarts de conversion sur entités étrangères		800	426
Instruments financiers	29	140	263
Résultat global		**4 632**	**11 335**
Ventilation du Résultat global			
Groupe		**4 388**	**11 101**
Minoritaires		**244**	**234**

Bilan consolidé au 31 décembre 2019 - Normes IFRS

Actif

En K€	Note annexe	12/2019	12/2018
Ecarts d'acquisition	13	24 479	24 479
Immobilisations incorporelles	14	100 894	102 150
Immobilisations corporelles	15	382 839	340 649
Autres actifs non courants	16	2 238	2 176
Titres mis en équivalence	16	1 170	1 265
Impôts différés	24	143	325
Total Actifs non courants		**511 762**	**471 043**
Stocks et en-cours	17	685 800	696 480
Clients & comptes rattachés	18	63 447	48 671
Autres actifs courants	19	27 160	30 167
Actifs financiers courants	29	-	-
Trésorerie	20	6 542	22 791
Total Actifs courants		**782 949**	**798 109**
Actifs destinés à être cédés	15	-	8 131
Total de l'actif		**1 294 711**	**1 277 283**

Passif

En K€	Note annexe	12/2019	12/2018
Capital	21	134 056	134 056
Réserves & Primes	21	235 217	234 794
Résultat	21	76	3 324
Capitaux propres (part du groupe)	**21**	**369 349**	**372 174**
Participations ne donnant pas le contrôle		**4 251**	**4 050**
Total Capitaux Propres		**373 600**	**376 224**
Emprunts & dettes financières	22	636 733	429 016
Engagements envers le personnel	23	13 918	10 782
Impôts différés	24	57 443	55 332
Total Passifs non courants		**708 094**	**495 130**
Fournisseurs & comptes rattachés	25	94 202	129 185
Provisions pour risques et charges	26	0	0
Dettes d'impôt	27	11 645	9 600
Autres passifs courants	28	25 279	25 304
Emprunts & concours bancaires	22	81 565	240 878
Passifs financiers courants	29	326	634
Total Passifs courants		**213 017**	**405 601**
Passifs destinés à être cédés	24	0	329
Total du passif		**1 294 711**	**1 277 283**

Tableau de financement par analyse des flux de trésorerie - Normes IFRS

En K€	Note annexe	12/2019	12/2018
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net des sociétés intégrées		148	3 432
Elimination des charges & produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- amortissements & provisions		14 491	10 483
- charges financières nettes	10	19 286	19 536
- variation des impôts différés	24	677	616
- plus et moins values de cession	9	-241	126
- instruments financiers	22	-120	172
- engagement envers le personnel	23	1 125	-2 199
- incidences des sociétés MEE	16	95	105
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		**35 461**	**32 271**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :			
- stocks et encours	17	10 965	-25 340
- créances clients	18	-14 571	-2 862
- dettes fournisseurs	25	-35 006	14 475
- autres créances et dettes		4 922	-6 890
Flux net de trésorerie générés par l'activité		**1 771**	**11 654**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations **		-16 895	-13 492
Cession d'immobilisations	9	9 017	100
Incidences des variations de périmètre		0	-35
Variation nette des prêts et autres immobilisations financières		74	-50
Subventions d'investissement reçues		6	146
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		**-7 798**	**-13 331**
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-7 102	-7 106
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-50	-35
Opérations sur titres autodétenus		-11	36
Charges financières nettes	10	-19 286	-19 536
Emissions d'emprunts **	22	209 440	67 436
Remboursement d'emprunts	22	-199 701	-73 197
Variation des financements court terme	22	-3 888	3 048
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		**-20 598**	**-29 354**
Incidence des variations des cours des devises		**111**	**75**
Variation de trésorerie			
Trésorerie d'ouverture		-19 008	11 948
Trésorerie de clôture	22	-45 522	-19 008
Variation de trésorerie *		**-26 514**	**-30 956**

** La trésorerie est égale au solde entre la trésorerie disponible et les concours bancaires (Cf Note 22)*
*** retraité des contrats de locations souscrits au cours de l'exercice.*

Variation des capitaux propres - Normes IFRS

En K€	Capital	Primes	Réserves et Résultats	Réserves de Réévaluation	Résultats comptabilisés directement en capitaux propres	**Total des capitaux propres**	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle
Capitaux propres et Intérêts minoritaires au 1er janvier 2018	**134 056**	**45 013**	**145 903**	**55 347**	**- 8 244**	**372 074**	**368 133**	**3 941**
Résultat de l'exercice			3 432			**3 432**	3 324	108
Distributions de dividendes			- 7 141			**- 7 141**	- 7 106	- 35
Ecarts de conversion					426	**426**	423	3
Opérations sur titres autodétenus					36	**36**	36	
Variation de périmètre			- 35			**- 35**	55	- 90
Engagements envers le personnel					454	**454**	454	
Variation de l'exercice instruments financiers					263	**263**	263	
Réévaluation des Actifs				6 724		**6 724**	6 601	123
Autres			- 11			**- 11**	- 10	- 1
Capitaux propres et Intérêts minoritaires au 31 décembre 2018	**134 056**	**45 013**	**142 148**	**62 071**	**- 7 065**	**376 222**	**372 173**	**4 049**
Résultat de l'exercice			148			**148**	76	72
Augmentation de capital						**-**		
Distributions de dividendes			- 7 152			**- 7 152**	- 7 102	- 50
Ecarts de conversion					800	**800**	797	3
Opérations sur titres autodétenus					- 11	**- 11**	- 11	
Engagements envers le personnel					- 1 492	**- 1 492**	- 1 490	- 2
Variation de l'exercice instruments financiers					140	**140**	140	
Réévaluation des Actifs				5 047		**5 047**	4 876	171
Autres			- 102			**- 102**	- 110	8
Capitaux propres et Intérêts minoritaires au 31 décembre 2019	**134 056**	**45 013**	**135 042**	**67 118**	**- 7 628**	**373 600**	**369 349**	**4 251**

Les états financiers du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 mars 2020 et les annexes ont été définitivement validées par le Conseil d'Administration du 15 avril 2020 et ne seront définitifs qu'à compter de leur approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 4 juin 2020.

Méthodes comptables

1. Principes généraux

1.1. Référentiel

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2019 du groupe Vranken-Pommery Monopole sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire dans l'Union européenne au 1er janvier 2019 (notamment la norme IFRS 16).

Il est rappelé par ailleurs que, le compte de résultat consolidé du Groupe Vranken-Pommery Monopole est un compte de résultat par nature.

1.2. Nouveaux textes d'application obligatoire

Les nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne d'application obligatoire après le 1er janvier 2019, qui n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés de Vranken-Pommery Monopole, sont les suivants :

- Amendements à IFRS 9 – Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative,
- Amendements à IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entreprises associées et coentreprises,
- Amendements à IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation de régime,
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2015-2017),
- IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux.

Le nouveau texte **IFRS 16 – Contrat de location** adoptés par l'Union Européenne d'application obligatoire après le 1er janvier 2019 a un impact sur les comptes consolidés de Vranken-Pommery Monopole.

Cette nouvelle norme relative à la comptabilisation des contrats de location, élimine la classification des contrats entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement.

Le Groupe est concerné par la norme IFRS 16 « Contrats de location » applicable au 1er janvier 2019 et a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée lors de la première application de la norme.

Par ailleurs, le Groupe a utilisé les mesures de simplifications prévues par la norme pour les biens loués de faible valeur et les contrats de location de moins d'un an.

Parmi les hypothèses clés, il a été décidé de retenir un taux d'actualisation propre à chaque contrat, déterminé en fonction de la nature de l'actif, de la durée de la mise à disposition, du risque pays et du risque de crédit du groupe. Les méthodes comptables appliquées sont décrites au paragraphe 5.13 des « Principes comptables et méthodes d'évaluation ».

Au 1er janvier 2019, les droits d'utilisation des actifs loués ont donc été comptabilisés dans les actifs non courants pour les montants suivants :

- Droit d'utilisation de vignobles : 13.975 K€
- Droit d'utilisation de constructions : 8.900 K€
- Droit d'utilisation de matériels de transport : 731 K€
- Droit d'utilisation d'autres actifs non courants : 142 K€

L'impact de la nouvelle norme sur les contrats de location se représente comme suit sur les principaux agrégats du bilan consolidé :

En K€	Note annexe	12/2018	incidences IFRS 16	01/2019
Immobilisations corporelles	15	340 649	23 748	364 397
Autres postes d'actifs non courants		130 394		130 394
Total Actifs non courants		**471 043**	**23 748**	**494 791**
Autres actifs courants	19	10 782	- 24	10 758
Autres postes d'actifs courants		787 327		787 327
Total Actifs courants		**798 109**	**- 24**	**798 085**
Actifs destinés à être cédés	15	8 131		8 131
Total de l'actif		**1 277 283**	**23 724**	**1 301 007**

En K€	Note annexe	12/2018	incidences IFRS 16	01/2019
Capitaux propres (part du groupe)	**21**	**372 174**		**372 174**
Participations ne donnant pas le contrôle		**4 050**		**4 050**
Total Capitaux Propres		**376 224**		**376 224**
Emprunts & dettes financières	22	429 016	20 718	449 734
Autres postes de passifs non courants		66 114		66 114
Total Passifs non courants		**495 130**	**20 718**	**515 848**
Emprunts & concours bancaires	22	240 878	3 006	243 884
Autres postes de passifs courants		164 723	0	164 723
Total Passifs courants		**405 601**	**3 006**	**408 607**
Passifs destinés à être cédés	24	329	0	329
Total du passif		**1 277 283**	**23 724**	**1 301 007**

Au 31 décembre 2018, le ratio Endettement Financier Net sur Stocks qui s'élevait à 0,93 avant l'application de la nouvelle norme se porte désormais à 0,96 au 1er janvier 2019.

Les impacts sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidés sont les suivants :

En K€	12/2019 avant IFRS 16	incidences IFRS 16	12/2019 après IFRS 16
Chiffre d'affaires	**274 625**	**0**	**274 625**
Achats consommés	**-195 286**	**3 628**	**-191 658**
Autres postes de produits et charges opérationnels	-47 390	-20	-47 410
Dotations aux amortissements et provisions	-11 860	-3 362	-15 222
Résultat opérationnel	**20 089**	**246**	**20 335**
Produits financiers	284	0	284
Charges financières	-19 105	-465	-19 570
Résultat avant impôts	**1 268**	**-219**	**1 049**
Impôts sur les résultats	-862	56	-806
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivale	-91	-4	-95
Résultat net	**315**	**-167**	**148**

Les impacts sur la présentation des flux de trésorerie sont les suivants :

En K€	Note annexe	12/2019 avant IFRS 16	incidences IFRS 16	12/2019 après IFRS 16
Flux de trésorerie liés à l'activité				
Résultat net des sociétés intégrées		315	-167	148
Elimination des charges & produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :				
- amortissements & provisions		11 129	3 362	14 491
- charges financières nettes	10	18 821	465	19 286
- variation des impôts différés	24	733	-56	677
- plus et moins values de cession		-412	171	-241
- instruments financiers	22	-120		-120
- engagement envers le personnel	23	1 125		1 125
- incidences des sociétés MEE	16	91	4	95
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		**31 682**	**3 779**	**35 461**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		*-33 670*	*-20*	*-33 690*
Flux net de trésorerie générés par l'activité		**-1 988**	**3 759**	**1 771**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		**-7 798**		**-7 798**
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Charges financières nettes	10	-18 821	-465	-19 286
Remboursement d'emprunts	22	-196 355	-3 346	-199 701
Autres flux de trésorerie liés aux opérations de financement		198 337	52	198 389
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		**-16 839**	**-3 759**	**-20 598**
Incidence des variations des cours des devises		**111**		**111**
Variation de trésorerie				
Trésorerie d'ouverture		-19 008		-19 008
Trésorerie de clôture	22	-45 522		-45 522
Variation de trésorerie *		**-26 514**		**-26 514**

1.3. Nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée du texte suivant dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1er janvier 2019 :

- Amendements à IFRS10 et IAS 28 – Ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence,

1.4. Nouveaux textes non encore adoptés par l'Union Européenne

Les nouveaux textes non encore adoptés par l'Union Européenne sont les suivants :

- IFRS 14 – Comptes de report réglementaire,
- IFRS 17 – Contrats d'assurances,
- Amendement à IFRS 3 – Regroupements d'entreprise,
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 – Définition de l'importance relative.
- Amendements au cadre conceptuel des IFRS,

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, ces normes et amendements de normes sont d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 ou ultérieurement. Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels effets induits par la première application de ces textes.

2. Faits marquants

Les faits majeurs de l'exercice 2019 sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires consolidé de Vranken-Pommery Monopole au 31 décembre 2019 s'établit à 274,6 M€, en recul de 8,6 %. Les ventes en France ont été impactées par les effets de la Loi Egalim qui modifie profondément le fonctionnement de la distribution par l'encadrement des promotions, et par le contexte social de fin d'année qui a réduit l'activité des cafés, hôtels et restaurants principalement sur Paris.

  Aux Etats-Unis, les taxes douanières supplémentaires de 25% sont venues perturber les exportations de vins tranquilles.
  Les ventes en Australie ont été fortement impactées par quatre mois d'incendie qui ont été les plus dévastateurs de son histoire.

- Le groupe Vranken-Pommery Monopole a réalisé, en juin 2019, une émission obligataire de 145 M€ placée auprès d'investisseurs institutionnels et particuliers belges et luxembourgeois, répartie en trois souches de maturités différentes, de 50 M€ sur 3 ans à 3,00%, 50 M€ sur 5 ans à 3,45% et 45 M€ sur 7 ans à 3,75%. Cette opération permet à Vranken-Pommery Monopole de refinancer à des conditions financières favorables son emprunt obligataire de 2013 arrivé à échéance en juin 2019, et lui assure les moyens nécessaires à la poursuite de sa stratégie de croissance rentable qui se traduit par l'accélération du développement international de ses Champagnes, Rosés, et Sparkling Wines européens et américains, soutenue par ses grandes marques et ses stocks qualitatifs.
- Les évènements climatiques en Camargue ont conduit à un rendement inférieur à la moyenne des dix dernières années. Les incidences de ce rendement exceptionnel sont enregistrées dans le poste « Autres Charges » (Note 9) pour un montant de 2,5 M€. Rappelons qu'en 2018, ce sont nos vignobles de Provence qui étaient frappés et nous avions alors inscrit 1,1 M€ de charges non courantes.
- En fin d'année 2017, le groupe a engagé une négociation avec les instances représentatives du personnel concernant la répartition de la couverture des frais médicaux entre l'employeur et les salariés retraités.

  Les accords existants ont été dénoncés dans les principales sociétés du périmètre champenois en 2018. Cette dénonciation avait entrainé une actualisation des règles de répartition, et a conduit à une diminution des provisions antérieurement constatées à hauteur de 2,5 M€ dès 2018.

  De nouveaux accords qui régissent les règles de répartition des frais médicaux ont été signés en mai 2019. Ainsi, les comptes 2019 intègrent une dotation supplémentaire de provisions de 0,8 M€.

  L'évolution des taux d'actualisation, passant de 1,60 % au 31 décembre 2018 à 0,8 % au 31 décembre 2019, a conduit à constater une évolution de la provision globale pour engagement envers de personnel de 1.886 K€ (1.339 K€ après impôts).

  Les effets chiffrés sont détaillés aux notes 4 et 23 des annexes consolidées.
- En fin d'année 2018, le groupe Vranken-Pommery Monopole a signé un protocole d'accord en vue de céder un ensemble immobilier et industriel. La vente a été réalisé en décembre 2019 pour un montant de 8,7 M€, dégageant une plus-value de 0,6 M€ (Note 9).

3. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent l'ensemble des filiales jugées significatives dans lesquelles Vranken-Pommery Monopole exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Ces sociétés pour lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Seule la société SAS «A l'Auberge Franc-Comtoise » est consolidée par mise en équivalence.

4. Périmètre de consolidation

Sociétés du périmètre de consolidation (Intégration globale)	12/2019 Pourcent. d'intérêt	12/2019 Pourcent. de contrôle	12/2018 Pourcent. d'intérêt	12/2018 Pourcent. de contrôle
France				
SA VRANKEN-POMMERY MONOPOLE N° SIRET 348 494 915 00054 5 Place du général Gouraud 51100 REIMS	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**
SAS VRANKEN-POMMERY PRODUCTION N° SIRET 337 280 911 00120 56 Bd Henry Vasnier 51100 REIMS	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**
SAS VRANKEN-POMMERY VIGNOBLES N° SIRET 314 208 125 00067 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	**99,84%**	**99,84%**	**99,84%**	**99,84%**
SCEV RENE LALLEMENT N° SIRET 415 299 023 00028 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	**99,95%**	**99,95%**	**99,95%**	**99,95%**
SAS B.M.T. VIGNOBLES N° SIRET 353 422 397 00045 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	**99,84%**	**100,00%**	**99,84%**	**100,00%**
SAS Champagne CHARLES LAFITTE N° SIRET 328 251 590 00050 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**
SAS HEIDSIECK & C° MONOPOLE N° SIRET 338 509 045 00054 34 Bd Diancourt 51100 REIMS	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**
SCI DES VIGNES D'AMBRUYERE N° SIRET 332 416 397 00030 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	**99,58%**	**99,58%**	**99,58%**	**99,58%**
SCI LES ANSINGES MONTAIGU N° SIRET 398 362 988 00030 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**
POMMERY SAS N° SIRET 441 990 132 00025 5 Place du général Gouraud 51100 REIMS	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**
SAS GV COURTAGE N° SIRET 382 710 564 00032 Ferme du Château des Castaignes 51270 MONTMORT LUCY	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**
H.D.C. SAS N° SIRET 582 044 228 00085 34 Bd Diancourt 51100 REIMS	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**
SC DU PEQUIGNY N° SIRET 410 025 134 00025 Domaine des Castaignes 51270 MONTMORT LUCY	**99,94%**	**99,94%**	**99,94%**	**99,94%**

Sociétés du périmètre de consolidation	12/2019 Pourcent. d'intérêt	12/2019 Pourcent. de contrôle	12/2018 Pourcent. d'intérêt	12/2018 Pourcent. de contrôle
SCEV DES VIGNOBLES VRANKEN N° SIRET 411 224 900 00018 Ferme des Castaignes 51270 MONTMORT LUCY	**98,00%**	**98,00%**	**98,00%**	**98,00%**
SC DOMAINE DU MONTCHENOIS N° SIRET 421 321 068 00015 Domaine du Montchenois 51140 CHENAY	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**
SAS GRANDS DOMAINES DU LITTORAL N° SIRET 722 041 175 00034 Domaine Royal de Jarras RD 979 30220 AIGUES MORTES	**96,50%**	**96,50%**	**96,50%**	**96,50%**
Etranger				
VRANKEN-POMMERY DEUTSCHLAND & OSTERREICH Gmbh Mohrenstrasse 34 D- 10117 BERLIN Allemagne	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**
VRANKEN-POMMERY BENELUX SA Square Sainctelette 11/12 1000 BRUXELLES Belgique	**99,99%**	**99,99%**	**99,99%**	**99,99%**
CHARBAUT AMERICA Inc. 12 East 33 rd Street - 7th Floor 10016 NEW YORK Etats-Unis	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**
ROZES SA Quinta de Monsul - Cambres - Lamego Portugal	**99,99%**	**99,99%**	**99,99%**	**99,99%**
VRANKEN POMMERY U.K. Ltd c/o Chambre De Commerce Francaise De Grande Bretagne, LincolnHouse 300 High Holborn LONDON, WC1V 7JH Royaume Uni	**97,78%**	**97,78%**	**97,78%**	**97,78%**
VRANKEN POMMERY SUISSE SA Av de la Gare 10 1003 LAUSANNE Suisse	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**
QUINTA DO GRIFO S.A.C. S.A. E.N. 221 KM 100, Poiares, Freixo E. Cinta Portugal	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**
VRANKEN-POMMERY JAPAN Co., Ldt NBF Hibiya Bld. 14F, 1-1-7 Uchisaiwai-cho, Chiyoda-ku, TOKYO 100-0011 Japon	**95,00%**	**95,00%**	**95,00%**	**95,00%**
VRANKEN-POMMERY ITALIA, Spa Piazza Pio XI,5 20123 MILANO Italie	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**
VPL SA 13-15 Rue de l'Industrie L-0869 BERTRANGE Luxembroug	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**
VRANKEN-POMMERY AUSTRALIA PTY LDT Level 1, 63 Exhibition Street, Melbourne 3000 Australie	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**

Sociétés du périmètre de consolidation (Mise en équivalence)	12/2019 Pourcent. d'intérêt	12/2019 Pourcent. de contrôle	12/2018 Pourcent. d'intérêt	12/2018 Pourcent. de contrôle
SAS A L'AUBERGE FRANC COMTOISE N° SIRET 572 112 423 00015 9 Place de la Madeleine	**34,00%**	**34,00%**	**34,00%**	**34,00%**

5. Principes comptables et méthodes d'évaluation

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels.

Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du Groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- engagements de retraites et autres avantages du personnel
- provisions (y compris les provisions pour moyens commerciaux)
- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité
- valeur recouvrable des créances, des stocks et autres créances
- juste valeur des instruments financiers dérivés
- actifs d'impôts différés

5.1. Conversion des comptes exprimés en devises

Les comptes des sociétés étrangères hors zone "euro" (Charbaut America,Vranken Pommery UK, Vranken Pommery Suisse, Vranken Japan, Vranken Pommery Australia) sont convertis en euros au :

- taux de change de clôture pour le bilan ;
- taux de change moyen pour le résultat.

La différence de change en résultant est inscrite en capitaux propres.

Les devises concernées sont :

	Taux de clôture				Taux moyen			
Etats-Unis	1 €	=	1,1234	USD	1 €	=	1,1195	USD
Royaume-Uni	1 €	=	0,8508	GBP	1 €	=	0,8759	GBP
Suisse	1 €	=	1,0854	CHF	1 €	=	1,1111	CHF
Japon	1 €	=	121,940	JPY	1 €	=	121,959	JPY
Australie	1 €	=	1,5995	AUD	1 €	=	1,6079	AUD

5.2. Opérations en devises

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur du mois où elles sont effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat, à l'exception de l'effet des variations des cours des créances et des dettes considérées comme des investissements nets dans une activité à l'étranger.

Sont notamment considérés comme des investissements nets dans une activité à l'étranger, les comptes courants bloqués correspondant au soutien financier du groupe à ses filiales. En effet, les filiales australiennes et japonaises sont en phase de développement et connaissent une progression importante de leur besoin en fonds de roulement. L'Angleterre a dû faire face aux conséquences du « brexit ». La société Charbaut America poursuit ses investissements dans la production et la commercialisation en Amérique du Nord du sparkling wine "Louis Pommery California".

5.3. Regroupement d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 (Regroupements d'entreprises). Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, après une période d'évaluation d'une durée maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, des capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'acquisition, augmentés de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. L'excédent entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisé en écart d'acquisition et est soumis à des tests de dépréciation, au minimum annuellement, et dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié.

5.4. Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié.

Pour ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés sur la base de regroupements d'actifs à la date de chaque regroupement d'entreprises. Ces regroupements d'actifs correspondent à des ensembles d'actifs générant conjointement des flux de trésorerie identifiables et largement indépendants.

Les modalités des tests de perte de valeur des regroupements d'actifs sont détaillées dans le paragraphe 5.9. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice.

5.5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement par les Marques, les droits aux baux et autres immobilisations incorporelles quand ceux-ci remplissent les critères de comptabilisation de la norme IAS 38.

Les marques et droits de propriété et autres incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition. Les marques ne sont pas amorties. Les droits de propriété concernent principalement des logiciels amortis sur la durée d'utilité et les autres incorporels (droits aux baux, droits d'entrée, usufruits) font l'objet d'un amortissement en fonction de la durée du contrat ou durée d'utilité.

Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient inférieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de marché, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence.

Il est effectué un test de valeur, à chaque clôture annuelle, sur les actifs incorporels selon les modalités indiquées au paragraphe 5.9 afin de déterminer les éventuelles dépréciations de ces éléments.

5.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles suivantes sont évaluées en conformité avec les règles prescrites par la norme IAS 16 :

Terrains, terres à vignes et bâtiments : application du modèle de la réévaluation.

Les terres à vigne en Champagne, en Camargue et en Provence, et au Portugal, compte tenu de l'existence d'un marché actif, font l'objet d'une comptabilisation à la clôture en valeur de marché, valeur résultant de données officielles publiées sur les transactions récentes dans

la même région, ou d'expertises indépendantes, dans le cas où l'écart est significatif. La valeur des pieds de vignes ne peut être mesurée de façon fiable séparément de la valeur de la terre. En conséquence, la vigne est valorisée aux coûts encourus.

Concernant la réévaluation des terres à vignes en Champagne, les valeurs de marché provenant de données officielles au regard des différentes transactions enregistrées sur la période sont exprimées sous forme de fourchettes de valeur. La valeur médiane ou la valeur haute est retenue selon les caractéristiques spécifiques de chaque parcelle, à savoir, la situation géographique, parcelles situées dans la Marne rassemblées autour d'un même village et formant un ensemble d'un seul tenant, l'âge de la vigne, ...

Les bâtiments et terrains sont réévalués périodiquement par des experts indépendants en conformité avec les méthodes prescrites par l'IVCS (notamment la comparaison par rapport aux prix de marché d'actifs similaires et la capitalisation du revenu locatif).

L'écart entre le coût historique et la juste valeur est inscrit en capitaux propres, en "Réserves de réévaluation". Lors de la réévaluation, des immobilisations corporelles, le Groupe a opté pour une déduction du cumul des amortissements de la valeur brute de l'actif. Ainsi la valeur nette est alors retraitée pour obtenir le montant réévalué.

Conformément au modèle de la réévaluation, les actifs sont amortis sur la durée de vie résiduelle.

En cas d'évaluation à la baisse, la contrepartie de cette diminution sera constatée dans les autres éléments du résultat global dès lors qu'il existe un solde créditeur positif dans la réserve de réévaluation au titre de cet actif. Au-delà, elle doit être comptabilisée en charges. Si la juste valeur devient inférieure au coût d'acquisition amorti, une dépréciation est comptabilisée en résultat, du montant de la différence.

Autres actifs corporels : application du modèle du coût pour tous les biens relevant des catégories concernées ; coût historique correspondant au coût d'acquisition d'origine diminué des amortissements et pertes de valeur cumulés.

Par ailleurs, il convient de noter les points complémentaires suivants au sujet des immobilisations corporelles :

- Les biens constitués de composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes font l'objet d'un suivi par composant et d'un amortissement sur leur durée d'utilisation.
- Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :
  - ✓ Constructions 10 à 150 ans
  - ✓ Vignes (plantations et aménagements) 25 à 40 ans
  - ✓ Installations d'élevage du vin 15 à 30 ans
  - ✓ Installations techniques 4 à 15 ans
  - ✓ Matériels ou outillages 4 à 10 ans
- Les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur des immobilisations corporelles.
- Application de la Norme IFRS 16 relative aux contrats de location est détaillée au paragraphe 5.13.

5.7. Actifs destinés à être cédés

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, sont classés comme destinés à être cédés quand leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Les immobilisations destinées à être cédées ne sont plus amorties à compter de la date de décision de cession.

5.8. Autres actifs non courants

Ce poste comprend principalement des participations détenues par le Groupe ainsi que des dépôts et garanties versés.

Les instruments de capitaux propres, tels que définis par la Norme IFRS 9, sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

5.9. Valeur recouvrable des immobilisations

Selon la norme IAS36 – « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, examinés à chaque clôture. La valeur recouvrable est la plus grande valeur entre la valeur d'utilité

et la valeur de marché. Le test de valeur est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, qui sont essentiellement des marques.

Les résultats des tests réalisés sont présentés en Note 13 « Ecarts d'acquisition », Note 14 « Immobilisations incorporelles » et Note 15 « Immobilisations corporelles ».

5.10. Gestion des risques

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques de change et de taux d'intérêt auxquels il est confronté dans le cadre de ses opérations courantes.

Evaluation et comptabilisation des instruments dérivés :

- Cas général :

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de la juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

- Instruments de couverture :

  Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture, soit dans une relation de juste valeur, soit des flux futurs de trésorerie :

  - ✓ une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux d'intérêts ou de change,
  - ✓ une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

  La comptabilité de couverture est applicable si :

  - ✓ la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place,
  - ✓ l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

  L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

  - ✓ pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
  - ✓ pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de la juste valeur de la partie couverte de l'élément n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des éléments couverts, lorsque ces derniers impactent le compte de résultat.

Conformément à la norme IFRS 13, la ventilation des actifs et passifs financiers est donnée en note 22, en fonction de la hiérarchie de détermination de la juste valeur suivante :

- niveau 1 : juste valeur évaluée par référence à des prix (non ajustés) cotés sur des marchés pour des actifs et passifs identiques;
- niveau 2 : juste valeur évaluée par référence à des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : juste valeur évaluée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Risque de Change

Les instruments de couverture contre le risque de change utilisés par le Groupe sont des instruments dits "classiques". Du fait de la position de Vranken-Pommery Monopole, exportateur en devises, ce sont des ventes à terme.

Dans le respect des normes IFRS, ces dérivés de change sont réévalués à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice, ces revalorisations sont enregistrées nettes d'impôts différés.

Il est effectué une distinction entre la couverture des flux de trésorerie futurs et la couverture des en-cours à la clôture de l'exercice. En cas de couverture des en-cours figurant au bilan, les écarts de conversion sont constatés en résultat financier.

Le calcul de la juste valeur de ces instruments financiers est déterminé sur la base des valorisations effectuées par les banques.

Risque de Taux

L'endettement du Groupe est principalement composé d'emprunts à taux variables, dont les crédits de vieillissements destinés à financer les stocks.

Le risque de taux d'intérêts est couvert par des instruments classiques de type Swap et Collar.

La part efficace de la couverture est inscrite au bilan en contrepartie des capitaux propres, la part considérée inefficace est enregistrée en résultat financier de la période.

Le calcul de la juste valeur de ces instruments financiers est déterminé sur la base des valorisations effectuées par les banques.

5.11. Stocks et en-cours

Valorisation

Conformément à la norme IAS 2 – « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Leur coût est déterminé selon la méthode du « premier entré - premier sorti ».

Les matières premières et les produits finis achetés sont valorisés au coût d'achat.

Les produits en cours de fabrication et finis sont valorisés au coût de revient. Il incorpore l'ensemble des frais directs et indirects de production, à l'exclusion des frais financiers.

La valeur nette de réalisation des stocks destinés à être vendus, est le prix de vente estimé en tenant compte des conditions de marchés et le cas échéant de sources d'informations externes, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (moyens commerciaux directs...).

Conformément à la norme IAS 41, la vendange issue des raisins produits par le Groupe est évaluée en valeur de marché.

Vins bloqués de Champagne des vendanges 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017,2018 et 2019

Les vins bloqués sont constitués par la différence entre les volumes récoltés dans la limite de l'AOC Champagne (autrement appelé mise en marché) et le rendement de base. Dans le cadre de la réglementation du CIVC, ils peuvent être rendus disponibles pour intégrer le processus de fabrication pour faire face notamment à une mauvaise récolte ou à des prévisions de ventes en augmentation.

Compte tenu du volume et de la qualité de la récolte, ont été soumis à une mesure de mise en réserve qualitative, tous les raisins revendiqués en appellation Champagne :

- de la récolte 2009, obtenus au-delà du rendement de base de 9 700 kg/ha et dans la limite de 14 000 kg/ha
- de la récolte 2010, obtenus au-delà du rendement de base de 10 500 kg/ha et dans la limite de 12 000 kg/ha
- de la récolte 2011, obtenus au-delà du rendement de base de 10 500 kg/ha et dans la limite de 13 600 kg/ha
- de la récolte 2012, obtenus au-delà du rendement de base de 11 000 kg/ha et dans la limite de 12 000 kg/ha
- de la récolte 2013, obtenus au-delà du rendement de base de 10 000 kg/ha et dans la limite de 13 100 kg/ha

- de la récolte 2014, obtenus au-delà du rendement de base de 10 100 kg/ha et dans la limite de 13 200 kg/ha
- de la récolte 2015, obtenus au-delà du rendement de base de 10 000 kg/ha et dans la limite de 13 100 kg/ha
- de la récolte 2016, obtenus au-delà du rendement de base de 9 700 kg/ha et dans la limite de 12 800 kg/ha
- de la récolte 2017, obtenus au-delà du rendement de base de 10 300 kg/ha et dans la limite de 13 400 kg/ha
- de la récolte 2018, obtenus au-delà du rendement de base de 10 800 kg/ha et dans la limite de 15 500 kg/ha
- de la récolte 2019, obtenus au-delà du rendement de base de 10 200 kg/ha et dans la limite de 15 500 kg/ha

5.12. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur prix de transaction. La méthodologie de dépréciation des créances commerciales en vigueur tient compte du niveau de pertes attendues du portefeuille client. Par ailleurs, ce risque est limité en raison de la politique d'assurance client suivie par le Groupe.

L'application de la norme IFRS 9 précise les règles de décomptabilisation des contrats de cession de créances. Le Groupe maintient à l'actif du bilan les créances cédées lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents n'est pas transférée.

5.13. Contrats de location

Les contrats de crédit baux et assimilés présentant les critères de location financement, pour lesquels les risques et avantages ont été transférés au preneur, sont inscrits à l'actif selon les principes de la norme IAS 17 reprise dans la norme IFRS 16.

La norme IFRS 16 « Contrats de location » prévoit que tous les contrats de location soient traités comme des contrats de location-financement au sens de la norme IAS 17, qu'il s'agisse de locations financement ou de locations simples.

Concernant les contrats de locations simples, les postes bilantiels incluent des actifs non courants correspondant aux droits d'usage des biens loués et la dette financière correspondant à la valeur actualisée des loyers. Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par un amortissement du droit d'usage et les intérêts sur la dette de loyer.

Le groupe a choisi d'appliquer les exemptions suivantes proposées par la norme :
- contrats de location d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ;
- contrats de location de biens ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 USD.

Par ailleurs, ont été exclus du champ d'application de la norme les contrats de location des lors qu'il y a :
- une rémunération basée sur des éléments variables. Les baux ruraux ayant la forme de métayage sont donc exclus.
- l'existence d'un droit substantiel de substituer l'actif par le bailleur

La durée de location des contrats immobiliers correspond à la période non résiliable, complétée le cas échéant des options de renouvellement (ou de résiliation) dont l'exercice par le Groupe est jugé raisonnablement certain (ou non).

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer correspond au taux d'intérêt marginal déterminé en fonction de la nature de l'actif loué, du pays du preneur et de la durée du contrat. Le taux implicite n'est appliqué que pour les contrats hors immobilier dès lors que la documentation juridique précise ce taux.

Les principaux contrats de location simple retraités selon les principes de la norme IFRS 16 sont des baux ruraux de type fermage, des baux commerciaux et des locations à moyen terme de véhicules à destination des équipes commerciales.

5.14. Impôts différés

Le Groupe appliquant la norme IAS 12 (Impôts exigibles et différés), des impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires. Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés calculés selon la méthode du report variable. Des actifs d'impôts sont enregistrés dans la mesure où il est probable que des futurs bénéfices imposables seront disponibles. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux ont été adoptés.

Les positions d'impôts différés sont compensées au sein de chaque groupe fiscal.

5.15. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

5.16. Engagements envers le personnel

Les salariés du Groupe perçoivent des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, ainsi que des compléments de retraite et des indemnités de départ en retraite. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge sous forme de provision au bilan. Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- le versement de prime à l'occasion de la remise des médailles du travail,
- la couverture des frais médicaux.

A chaque clôture annuelle des comptes et conformément à la norme IAS 19 révisée (Avantages au personnel), les engagements de retraites et assimilés sont évalués par un actuaire indépendant suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée.

Des gains et des pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Les écarts actuariels dégagés lors du calcul des différents engagements sont comptabilisés en capitaux propres.

Suite à l'entrée en vigueur de l'accord national interprofessionnel, le Groupe a choisi de ne tenir compte, dans l'évaluation des engagements sociaux, que des indemnités de départ à la retraite dans l'hypothèse d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié.

Les principaux paramètres retenus pour l'évaluation de ces engagements à la clôture sont :

- âge du départ à la retraite : 62 à 67 ans pour les cadres selon les sociétés et selon la loi Fillon pour les non cadres
- évolution des salaires : 1,50 %
- taux de charges sociales : 35,10 % à 46,15 % selon les sociétés
- taux d'actualisation : 0,80 % (1,60% au 31 décembre 2018)
- taux de revalorisation des médailles du travail : 1,00 %
- taux de revalorisation des frais médicaux : 1,50 %

5.17. Emprunts et dettes financières

Ce poste est constitué en grande partie par des crédits de vieillissement. Le poste concours bancaires regroupe quant à lui, les mobilisations de créances, financement de stock de produits finis et découverts autorisés.

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Ceux couverts par des instruments financiers font l'objet d'une comptabilité de couverture, c'est-à-dire qu'ils font l'objet d'une réévaluation partielle sur la part couverte, liée à l'évolution des taux d'intérêts. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques des instruments financiers.

L'endettement financier net est un indicateur financier non défini par les normes IFRS. Selon la définition du Groupe, il correspond au calcul suivant :

Emprunts et dettes bancaires (non courant)
+ Emprunts et concours bancaires (courant)
+ Passifs financiers courants
- Trésorerie
- Actifs financiers courants
- Avances consenties en Comptes courants d'associés

Cette définition est inchangée dans le Groupe depuis 2014. La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.
Depuis le 1er janvier 2019, et l'application de la Norme IFRS 16, les dettes liées aux contrats de location simple sont désormais intégrées dans l'endettement financier net. Toutefois, la documentation des principaux contrats de financement prévoit cependant que les effets de cette norme comptable soient neutralisés.

5.18. Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

5.19. Informations fiscales

La société Vranken-Pommery Monopole a constitué, à compter du 1er Janvier 1999, un groupe fiscal avec l'ensemble des sociétés françaises du périmètre détenues à plus de 95%.

Les filiales intégrées constatent l'impôt qu'elles auraient dû verser si elles avaient été imposées séparément. Les économies d'impôt réalisées bénéficient à la société mère.

6. Présentation de l'information financière

6.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué de ventes de produits finis ou semi-finis et de prestations de services en lien avec les activités viticoles du groupe.
Conformément à la norme IFRS 15, les produits provenant de la vente de produits finis ou semi-finis sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.
La société comptabilise donc les produits lorsque les critères suivants sont remplis :

- la société peut démontrer l'existence d'un accord ;
- le produit est livré ou mis à disposition ;
- le prix de vente est fixé ou déterminable ;
- le recouvrement du prix de vente est effectif ou attendu.

Les dépenses relatives au référencement des produits ou correspondant à des participations publicitaires et mandats logistiques avec nos distributeurs sont constatées en déduction du chiffre d'affaires.
Les prestations sont comptabilisées dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture.

6.2. Secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8 - Secteurs opérationnels, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Les informations publiées ci-dessous, issues du reporting interne, sont établies en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Le Groupe est géré en deux principaux secteurs, l'activité Champagne restant prépondérante :

- la production et la commercialisation des vins de Champagne et de Porto (Périmètre historique),
- la production et la commercialisation des vins des Sables et de Provence.

6.3. Autres Produits et Charges

Les opérations non courantes de montant significatif et pouvant affecter la lisibilité de la performance courante sont classées en "Autres produits" et "Autres charges". Ces lignes comprennent notamment :

- les coûts de réorganisation et de restructuration,
- les indemnités non récurrentes,
- les plus ou moins-values sur cessions d'actifs.

6.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie (Tableau des flux de trésorerie)

La trésorerie telle qu'elle apparaît dans le tableau des flux de trésorerie est définie comme la somme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie disponibles. Les équivalents de trésorerie sont constitués de produits monétaires évalués à leur valeur de marché à la date de clôture des comptes. Les charges financières sont présentées en diminution de la marge brute d'autofinancement pour présenter distinctement les opérations d'exploitation des opérations de financement.

6.5. Résultat des sociétés mises en équivalence

Conformément à la recommandation 2013-01 de l'ANC publiée en avril 2013 relative à la présentation de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence, le résultat des sociétés qui n'ont pas de « nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe » est présenté avant le « Résultat Net ».

Notes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019

Note 1. Chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires en K€	France	Export	12/2019	12/2018
Production vendue de biens et marchandises	130 797	134 018	264 815	291 878
Prestations de services et autres	8 592	1 218	9 810	8 537
CHIFFRE D'AFFAIRES	**139 389**	**135 237**	**274 625**	**300 416**

La répartition du chiffre d'affaires par segment opérationnel est présentée en Note 31.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par Zone Géographique en K€	12/2019	12/2018
France	139 389	165 301
Europe	107 143	104 904
Pays Tiers	28 093	30 212
Total	**274 625**	**300 416**

Un seul client représente environ 11 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2019.

Note 2. Achats consommés

Détermination des Achats consommés en K€	Note Annexe	12/2019	12/2018
Achats de Matières Premières et Marchandises		121 722	178 220
Autres Achats et Charges Externes *		58 971	64 989
Variation de stocks	17	10 965	-25 339
ACHATS CONSOMMES *		**191 658**	**217 870**

Détermination de la Valeur Ajoutée en K€	12/2019	12/2018
Chiffre d'affaires	274 625	300 416
Achats consommés *	-191 658	-217 870
VALEUR AJOUTEE	**82 967**	**82 546**

(*) Les effets de la première application de la Norme IFRS 16 sont détaillés au paragraphe 1.2 « nouveaux textes d'application obligatoire » des Méthodes Comptables

Note 3. Honoraires des Commissaires aux comptes

En K€	12/2019		12/2018	
	Mazars	Audit & Strategy	Mazars	Audit & Stratgy
Honoraires relatifs à la mission de certification	288	138	244	195
Honoraires relatifs à d'autres prestations	50		12	
Total	**338**	**138**	**255**	**195**

Note 4. Charges de personnel

En K€	12/2019	12/2018
Salaires & traitements	32 536	31 160
Charges sociales	12 021	12 921
Engagements sociaux hors effets des renégociations *	216	87
Engagements sociaux, effets des renégociations *	839	-2 499
Participation des salariés & Intéressement	927	638
Total	**46 539**	**42 307**

(*) Les conséquences chiffrées des renégociations sont détaillées dans les « Faits marquants ».

Au titre de leur mandat pour l'année 2019, la rémunération des mandataires sociaux s'élève à 138 K€.

EFFECTIF - Répartition France - Etranger	12/2019	12/2018
France	609	623
Etranger	163	166
Total	**772**	**789**

EFFECTIF - Répartition par catégorie	12/2019	12/2018
Ouvriers	387	395
Employés	110	115
Agents de maîtrise	84	85
Cadres	191	194
Total	**772**	**789**

Note 5. Autres Produits et Charges d'exploitation

En K€	12/2019	12/2018
Subventions d'exploitation	882	1 524
Valorisation du savoir-faire, redevances de marques et autres droits	6 518	15
Autres produits d'exploitation	1 459	952
Produits d'exploitation	**8 859**	**2 491**
Redevances de marques et autres droits	131	128
Jetons de présence	122	122
Créances irrécouvrables	1 186	1 084
Autres charges d'exploitation	863	324
Charges d'exploitation	**2 302**	**1 658**
Total	**6 557**	**833**

Les charges liées à des créances irrécouvrables inscrites pour 1.084 K€ au 31 décembre 2018 sont intégralement couvertes par des reprises de provisions (cf Note 7). En 2019, 1.186 K€ de créances ont été inscrites en perte et avaient fait l'objet d'une provision à hauteur de 608 K€.

Note 6. Impôts et taxes

En K€	12/2019	12/2018
Impôts et taxes sur rémunération	735	1 043
Autres impôts et taxes : CET, IFA, Taxes Foncières, Régie,…	3 352	2 807
Total	**4 087**	**3 850**

Note 7. Reprises de provisions

En K€	12/2019	12/2018
Créances	608	1 242
Stocks	-	78
Autres produits d'exploitation	29	34
Total	**637**	**1 354**

Note 8. Dotations aux amortissements & provisions

En K€	12/2019	12/2018
Immobilisations *	14 548	11 039
Amortissements	**14 548**	**11 039**
Créances	587	806
Stocks	73	11
Divers	14	8
Provisions	**674**	**825**
Total	**15 222**	**11 864**

(*) Les effets de la première application de la Norme IFRS 16 sont détaillés au paragraphe 1.2 « nouveaux textes d'application obligatoire » des Méthodes Comptables

Note 9. Autres Produits et Charges

En K€	12/2019 Charges	12/2019 Produits	12/2018 Charges	12/2018 Produits
Sur immobilisations (cessions, rebut, dép°)	8 793	9 017	297	100
Sur provisions, litiges, indemnités et ruptures contrats	1 234	186	1 055	105
Autres	3 965	811	2 535	107
Total	**13 992**	**10 014**	**3 887**	**312**

Au cours de l'exercice 2019, le groupe Vranken-Pommery Monopole a cédé un ensemble immobilier et industriel pour un montant de 8,7 M€, dégageant une plus-value de 0,6 M€ (cf la note « Faits marquants » des Méthodes comptables).

En 2019, les faibles rendements du vignoble de Camargue ont généré une charge non courante de 2.547 K€. En 2018, ce sont les vignobles de Provence qui subissaient ce faible rendement (1.062 K€).

Pour le reste, il s'agit des coûts générés sur le territoire français au titre de la réorganisation de l'activité commerciale, de litiges commerciaux et sociaux, initiés au cours d'exercices antérieurs.

Ventilation par zone d'implantation géographique — En K€	12/2019 Charges	12/2019 Produits	12/2018 Charges	12/2018 Produits
France	12 516	9 697	3 456	178
Europe	1 432	314	345	130
Autres	44	3	86	4
Total	**13 992**	**10 014**	**3 887**	**312**

Note 10. Produits et Charges financiers

En K€	12/2019 Charges	12/2019 Produits	12/2018 Charges	12/2018 Produits
Intérêts *	18 128	13	18 023	26
Instruments financiers liés au change (part non efficace)	0	0	0	0
Instruments financiers liés aux taux (part non efficace)	0	124	304	135
Engagements sociaux	173	0	213	0
Différences de change	217	136	46	23
Couverture de taux	342	0	467	0
Dotations / reprises de provisions et Autres	710	11	686	19
Total	**19 570**	**284**	**19 739**	**203**

(*) Les effets de la première application de la Norme IFRS 16 sont détaillés au paragraphe 1.2 « nouveaux textes d'application obligatoire » des Méthodes Comptables

Note 11. Impôts sur les résultats

En K€	12/2019	12/2018
Résultat avant impôt de l'ensemble consolidé	1 049	3 601
Taux théorique de l'impôt	34,43%	34,43%
Montant théorique de l'impôt	**361**	**1 240**
Effet sur l'impôt théorique de :		
Evolution des taux d'impôts	168	-532
Contribution de 3 % sur les dividendes		-428
Déficits reportables des exercices antérieurs ou non activés	92	1 012
Crédit d'impôts		-219
Différentiel de taux des filiales étrangères & différences permanentes	185	-1 009
Taux effectif de l'impôt	76,84%	1,78%
Montant effectif de l'impôt	**806**	**64**

En K€	12/2019	12/2018
Impôt exigible	129	-552
Impôt différé	677	616
Total	**806**	**64**

Note 12. Résultat par action

		12/2019	12/2018
Résultat net part du Groupe en K€		76	3 324
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		8 937 085	8 937 085
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires autodétenues		61 990	61 231
Nombre moyen pondéré d'actions		8 875 095	8 875 854
Résultat par action	**En €**	0,01	0,37

Résultat dilué

Il n'existe aucun instrument financier dilutif. Le résultat dilué par action est égal au résultat par action.

Note 13. Ecarts d'acquisition

Valeurs en K€	**Brut**
Au 01/01/2019	24 479
Nouveaux écarts	
Sorties d'écarts	
Virt poste à poste	-
Au 31/12/2019	**24 479**

Au cours de l'année 2019, le groupe n'a pas observé d'indice de perte de valeur. Le résultat des tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2019, est présenté en Note 15.

Note 14. Immobilisations incorporelles

Valeurs en K€		**Au 01/01/2019**	**Augment.**	**Diminut.**	**Ecarts de conversion**	**Virt Poste à Poste**	**Au 31/12/2019**
Marques	Brut	80 148					80 148
	Prov.	*-38*					*-38*
	Net	80 110	0	0	0	0	*80 110*
Autres droits de propriété - non amort.		1 256		-199		5	1 062
Autres droits de propriété amortissables	Brut	23 240	337	-1 772	56	43	21 904
	Amort.	*-14 532*	*-597*	*1 955*	*-40*	*15*	*-13 199*
	Net	8 708	-260	183	16	58	8 705
Autres incorporels - non amortissables *		5 484			32	-611	4 905
Autres incorporels amortissables	Brut	19 857	137			666	20 660
	Amort.	*-13 265*	*-1 272*		*-11*		*-14 548*
	Net	6 592	-1 135	0	-11	666	6 112
Total	**Brut**	**129 985**	**474**	**-1 971**	**88**	**103**	**128 679**
	Amort.	***-27 835***	***-1 869***	***1 955***	***-51***	***15***	***-27 785***
	Net	**102 150**	**-1 395**	**-16**	**37**	**118**	**100 894**

** comprend principalement le fonds de commerce de Pommery pour 2.500 K€.*

Valeurs nettes des Marques en K€	Au 31/12/2019
Champagne Charles Lafitte	29 786
Champagne Demoiselle	16 439
Champagne Pommery	13 684
Champagne Heidsieck & C° Monopole	3 156
Champagne Vranken - Diamant	830
Champagne Germain	3 811
Portos : Sao Pedro - Rozès - Grifo	12 209
Autres	195
Total	**80 110**

L'approche multicritères mise en œuvre au 31 décembre 2019 a conduit à confirmer la valeur des marques. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- L'ensemble des marques de Champagne et des vins de Porto, a fait l'objet de tests de dépréciation selon les méthodes du surprofit économique (permettant de déterminer une valeur d'utilité à partir des flux de trésorerie), et/ou du différentiel de marge (méthode usuellement utilisée en Champagne consistant à déterminer la différence de revenus par rapport à des produits sans marque équivalents).

  Les calculs réalisés pour les méthodes du surprofit économique et du différentiel de marge s'appuient sur les données suivantes :

  - ✓ années 2018 et 2019 : données réelles issues de la publication des comptes (volumes, prix NSI, chiffre d'affaires net) ou de la comptabilité analytique (coûts des produits vendus, coûts marketing, frais commerciaux et administratifs) ;
  - ✓ années futures : évolutions anticipées pour 2020 à 2022 (prévisions budgétaires établies en 2019 pour la période 2020-2022) ;
  - ✓ le taux de croissance à l'infini repris dans le calcul du surprofit économique est de 2,0 % pour le champagne et 3,0 % pour les vins du Portugal ;
  - ✓ hypothèse de taux : le coût moyen pondéré du capital est de 4,5 % pour le champagne et 6,2 % pour le porto.

  L'approche multicritère donne une fourchette de valeurs dans laquelle les valeurs nettes comptables des Marques s'inscrivent confirmant ainsi la valeur de ces actifs.

- Une étude de sensibilité a été réalisée sur les marques du Groupe en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :
  - ✓ variation du taux d'actualisation de référence retenu de +/- 0,5 % ;
  - ✓ variation du taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 %.

  Nous notons toutefois que :
  - ✓ la prise en compte de la fourchette basse de l'évaluation des marques déterminée à partir de la méthode des surprofits économiques conduirait à comptabiliser une dépréciation de 0,4 M€,
  - ✓ les calculs de sensibilité conduiraient à comptabiliser une dépréciation de 0,7 M€.

Au cours de l'exercice 2019, le groupe n'a pas observé d'indice de perte de valeur. Le résultat des tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2019, est présenté en Note 15.

Note 15. Immobilisations corporelles

Valeurs en K€		Au 01/01/2019**	Augment.	Diminut.	Ecarts de conversion	Virt Poste à Poste	Au 31/12/2019
	Brut	50 368	144	-2		408	50 918
Terrains	*Amort.*	*-516*	*-133*	*4*		*63*	*-582*
	Net	49 852	11	2		471	50 336
	Brut	198 767	11 520	-1 568		-1 278	207 441
Vignoble	*Amort.**	*-15 374*	*-2 720*	*1 324*		*1 223*	*-15 547*
	Net	183 393	8 800	-244		-55	191 894
	Brut	130 301	9 128	-1 739	27	-2 186	135 531
Constructions	*Amort.*	*-31 608*	*-5 019*	*1 602*	*-3*	*1 729*	*-33 299*
	Net	98 693	4 109	-137	24	-457	102 232
	Brut	**379 436**	**20 792**	**-3 309**	**27**	**-3 056**	**393 890**
Sous-total Immobilier	***Amort.***	***-47 499***	***-7 872***	***2 930***	***-3***	***3 015***	***-49 429***
	Net	**331 937**	**12 920**	**-379**	**24**	**-41**	**344 461**
	Brut	101 780	11 050	-3 626	23	-61	109 166
Installations techniques & matériel	*Amort.*	*-69 320*	*-4 811*	*3 375*	*-17*	*-15*	*-70 788*
	Net	32 460	6 239	-251	6	-76	38 378
	Brut	**481 216**	**31 842**	**-6 935**	**50**	**-3 117**	**503 056**
Total	***Amort.***	***-116 819***	***-12 683***	***6 305***	***-20***	***3 000***	***-120 217***
	Net	**364 397**	**19 159**	**-630**	**30**	**-117**	**382 839**

(*) Amortissement des plantations
(**) Les effets de la première application de la Norme IFRS 16 sont détaillés au paragraphe 1.2 « nouveaux textes d'application obligatoire » des Méthodes Comptables

Conformément à la Norme IAS 16 visant à déduire les amortissements de la valeur brute des actifs réévaluées, la valeur brute et les amortissements ont été compensés à hauteur de 3.016 K€ au cours de l'année 2019.

Le groupe est titulaire de contrat de locations tels que définis par la Norme IFRS 16 qui représentent :

Valeurs en K€		Au 01/01/2019*	Augment.	Diminut.	Ecarts de conversion	Virt Poste à Poste	Au 31/12/2019
	Brut	13 975	16				13 991
Vignobles	*Amort.*		*-1 093*				*-1 093*
	Net	13 975	-1 077				12 898
	Brut	18 161	6 307	-175	27		24 321
Constructions	*Amort.*	*-5 380*	*-1 973*	*38*	*-3*		*-7 318*
	Net	12 781	4 334	-137	24		17 003
	Brut	27 881	2 344	-205			30 021
Installations techniques et matériel	*Amort.*	*-21 943*	*-1 610*	*172*			*-23 381*
	Net	5 938	734	-33			6 640
	Brut	**60 017**	**8 667**	**-380**	**27**		**68 331**
Total	***Amort.***	***-27 323***	***-4 676***	***210***	***-3***		***-31 792***
	Net	**32 694**	**3 991**	**-170**	**24**		**36 539**

(*) Les effets de la première application de la Norme IFRS 16 sont détaillés au paragraphe 1.2 « nouveaux textes d'application obligatoire » des Méthodes Comptables

Les terres à vignes comptabilisés selon le modèle de la réévaluation ont fait l'objet d'un test de valeur par des experts indépendants. La dernière évaluation a eu lieu au 31 décembre 2019.

Au cours de cet exercice, le groupe a procédé à la réévaluation des terres à vignes en tenant compte des valeurs données par les experts indépendants. L'impact s'élève à 6.804 k€ soit 5.047 k€ nets d'impôts différés inscrit en réserve de réévaluation.

Les valeurs des actifs immobiliers selon le modèle du coût sont les suivantes :

Valeurs en K€		Au 01/01/2019*	Augment.	Diminut.	Ecarts de conversion	Virt Poste à Poste	Au 31/12/2019
	Brut	23 847	147			470	24 464
Terrains	*Amort.*	*-751*	*-133*				*-884*
	Net	23 096	14			470	23 580
	Brut	179 200	4 716	-1 568		-55	182 293
Vignoble	*Amort.*	*-23 184*	*-2 720*	*1 324*			*-24 580*
	Net	156 016	1 996	-244		-55	157 713
	Brut	121 178	9 128	-1 741	27	-454	128 138
Constructions	*Amort.*	*-47 340*	*-4 606*	*1 602*	*-3*		*-50 347*
	Net	73 838	4 522	-139	24	-454	77 791
	Brut	**324 225**	**13 991**	**-3 309**	**27**	**-39**	**334 895**
Sous-total Immobilier	***Amort.***	***-71 275***	***-7 459***	***2 926***	***-3***		***-75 811***
	Net	**252 950**	**6 532**	**-383**	**24**	**-39**	**259 084**

(*) Les effets de la première application de la Norme IFRS 16 sont détaillés au paragraphe 1.2 « nouveaux textes d'application obligatoire » des Méthodes Comptables

Tests de dépréciation

L'ensemble des actifs non courants a fait l'objet de tests de dépréciation par le groupe au 31 décembre 2019 selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés.

- Les calculs réalisés s'appuient sur les données suivantes :
  - ✓ année 2019 : données réelles issues de la publication des comptes (volumes, prix NSI, chiffre d'affaires net) ou de la comptabilité analytique (coûts des produits vendus, coûts marketing, frais commerciaux et administratifs) ;
  - ✓ années futures : évolutions anticipées pour 2020 à 2025 (prévisions budgétaires établies en 2019 pour la période 2020-2025) ;
  - ✓ le taux de croissance à l'infini repris dans le calcul est de 2,0 % pour le champagne et 3,0 % pour les vins du Portugal ;
  - ✓ hypothèse de taux : le coût moyen pondéré du capital est de 4,5 % pour le champagne et 6,2 % pour les vins du Portugal.

  Les tests effectués conduisent à une estimation équivalente à 119 % de la valeur comptable pour le champagne, à 116 % pour les vins du Portugal confirmant ainsi les valeurs de ces actifs.

- Une étude de sensibilité a été réalisée sur les actifs non courants du Groupe en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :
  - ✓ variation du taux d'actualisation de référence retenu de +/- 0,5 % ;
  - ✓ variation du taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 %.

  En 2019, ces variations des principales hypothèses prises individuellement ne conduisent pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs nettes comptables.

Actifs destinés à être cédés

En fin d'année 2018, le groupe Vranken-Pommery Monopole a signé un protocole d'accord en vue de céder un ensemble immobilier et industriel. Conformément à IFRS 5, les actifs et passifs correspondant ont été inscrits en actifs et passifs destinés à la vente au 31 décembre 2018 pour respectivement 8,1 M€ et 0,3 M€. Cette vente a été réalisée au cours de l'année 2019 (cf la note « Faits marquants » des Méthodes comptables).

Les actifs destinés à être cédés à la clôture représentent les sommes suivantes :

Valeurs en K€		Au 01/01/2019	Augment.	Diminut.	Ecarts de conversion	Virt Poste à Poste	Au 31/12/2019
	Brut	1 799		-1 799			
Terrains	*Amort.*	*-42*		*42*			
	Net	1 757		-1 757			
	Brut	4 781		-4 781			
Constructions	*Amort.*	*-430*		*430*			
	Net	4 350		-4 350			
	Brut	2 320		-2 320			
Installations techniques et matériel	*Amort.*	*-297*		*297*			
	Net	2 023		-2 023			
	Brut	**8 900**		**-8 900**			
Sous-total Actifs destinés à être cédés	***Amort.***	***-770***		***770***			
	Net	**8 131**		**-8 131**			

Note 16. Autres actifs non courants

Valeurs en K€	Au 01/2019	Augment.	Diminut.	Ecarts de conversion	Evolution de la Juste Valeur	Au 31/12/2019
Titres de participation	688				3	691
Autres titres immobilisés	349	45				394
Autres immobilisations financières	1 139	54	-48	8		1 153
TOTAL	**2 176**	**99**	**-48**	**8**	**3**	**2 238**

Sociétés non consolidées - Valeurs des titres en K€		Au 31/12/2019
SADEVE SA	Pourcentage de détention de l'ordre de 11 % Aucun contrôle, ni pouvoir	640
SICA Essor Champenois	Société d'intérêt collectif agricole	23
SAS L'EXCELLENCE ET LES GRANDS SAVOIR-FAIRE	Pourcentage de détention à 24,75 % Importance négligeable	14
AGROGARANTE - Mutua SA	Pourcentage de détention négligeable	10
Caixa de crédito agricola - Tabuaço	Pourcentage de détention négligeable	2
CSGV	Pourcentage de détention négligeable	2
Total		**691**

Titres mis en équivalence en K€	12/2019	12/2018
A l'auberge Franc Comtoise	1 170	1 265
Quote-part dans les capitaux propres	**1 170**	**1 265**
A l'auberge Franc Comtoise	-95	-105
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	**-95**	**-105**

Les données concernant l'Auberge Franc Comtoise ne sont pas communiquées compte tenu de leur caractère non significatif au niveau du groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE.

Note 17. Stocks

En K€	12/2019	12/2018
Matières premières	115 646	139 016
En-cours de production	504 009	505 303
Produits intermédiaires & finis	66 686	52 629
Provisions	-541	-468
Total	**685 800**	**696 480**

En K€	Note annexe	12/2019	12/2018
Début de période		**696 480**	**670 784**
Variation de stocks	2	-10 965	25 339
Ecarts de conversion		358	290
Evolution des provisions		-73	67
Fin de période		**685 800**	**696 480**

L'impact de la mise en valeur de marché des raisins provenant des vignobles du Groupe se décompose comme suit :

En K€	12/2019	12/2018
Incidence sur le stock	11 069	6 082
Incidence sur le résultat	4 986	586
Fiscalité différée	-1 383	-165
Incidence nette sur le résultat	**3 603**	**421**

Note 18. Clients & comptes rattachés

En K€	12/2019	12/2018
Brut	65 552	50 796
Dépréciations	-2 105	-2 125
Total	**63 447**	**48 671**

Les créances clients et comptes rattachés sont toutes à moins d'un an.

Risque de crédit

Les clients du Groupe peuvent naturellement engendrer un risque financier notamment lorsque ceux-ci sont confrontés à des problèmes de trésorerie ou à une procédure collective de type redressement ou liquidation judiciaire.

Pour ces raisons, et afin de garantir au mieux le recouvrement des créances, le Groupe a souscrit des assurances crédit auprès d'Euler-Hermès, pour ce qui concerne le marché français et les DOM TOM et auprès de la COFACE, pour ce qui concerne les marchés à l'exportation.

En outre, les dix premiers clients représentent environ 41 % du chiffre d'affaires.
Les créances échues non réglées font l'objet d'une provision en cas de risque de non recouvrement.

Au 31 décembre 2019, le montant des créances cédées s'élève à 48.968 K€.

Note 19. Autres actifs courants

En K€	12/2019	12/2018
Avances et acomptes versés sur commandes	**2 296**	**2 952**
Fournisseurs débiteurs	1 708	580
Personnel et comptes rattachés	95	106
Organismes sociaux	264	293
Autres créances	1 513	2 048
Comptes courants d'associés	14	205
Etat	15 785	20 988
Dépréciation	-36	-36
Autres créances	**19 343**	**24 184**
Charges constatées d'avance diverses	5 521	3 031
Comptes de régularisation	**5 521**	**3 031**
Total	**27 160**	**30 167**

Ventilation par échéances en k€	12/2019	12/2018
- 1 an	25 486	27 468
de 1 an à 5 ans	1 674	2 699
Total	**27 160**	**30 167**

Note 20. Disponibilités

En K€	12/2019	12/2018
Disponibilités	6 542	22 791
Total	**6 542**	**22 791**

Les disponibilités sont principalement composées de comptes bancaires.

Risque de Liquidité

La capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers est surveillée par la Direction Financière. La liquidité repose sur le maintien de disponibilités, de facilités de crédit confirmées, d'opérations de cession de créances et sur la mise en place de crédits de vieillissement afin de permettre le financement du vieillissement des vins.

Afin d'optimiser la gestion de ses disponibilités de manière centralisée, la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a conclu avec l'ensemble de ses filiales françaises une convention de trésorerie.

Cette convention permet à VRANKEN-POMMERY MONOPOLE de centraliser la quasi-totalité des excédents disponibles des sociétés contrôlées.

Les filiales du Groupe peuvent également mettre en place des financements en fonction de leurs projets et/ou de leurs acquisitions. Il peut s'agir notamment d'achats de de terres à vignes, ou d'équipements industriels. Sur les filiales étrangères, le Groupe privilégie dans la mesure du possible les financements locaux dans la devise concernée.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe a en effet renouvelé l'ensemble de ses crédits de vieillissement bancaires, ainsi que son emprunt obligataire de 125.000 K€ à échéance juin 2019 par la mise en place d'un nouvel emprunt obligataire d'un montant total de 145.000 K€ réparti en 3 tranches respectivement de 50 M€ à 3 ans, 50 M€ à 5 ans et 45 M€ à 7 ans, à des conditions financières plus favorables que sa précédente émission.

Vranken-Pommery Monopole n'a pas d'échéance bancaire ou obligataire en 2020.

Note 21. Capitaux propres (part du groupe)

Composition des capitaux propres en K€	12/2019	12/2018
Capital de la société mère	134 056	134 056
Primes	45 013	45 013
Réserves	190 204	189 781
Résultat de la Période	76	3 324
Total	**369 349**	**372 174**

Composition du capital en Volume	12/2019	Valeur nominale
A l'ouverture	8 937 085	15
Augmentation de Capital		
Acquisition		
Cession		
A la clôture	8 937 085	15

Composition des capitaux propres en K€	12/2019	12/2018
Capitaux propres - part du groupe	369 349	372 174
Participations ne donnant pas le contrôle	4 251	4 050
Capitaux propres	**373 600**	**376 224**

Note 22. Emprunts, Dettes financières & Concours bancaires

Evolution en K€	Au 01/01/2019***	Nouveaux emprunts	Rembour--sements	Variation des financements à court terme	Ecart de conversion	Au 31/12/2019
Emprunts obligataires listés	200 000	145 000	-125 000			220 000
Emprunts bancaires *	97 635	15 163	-12 556		24	100 267
Crédits de vieillissement	345 155	58 000	-62 145			341 010
Concours bancaires	41 799			10 265		52 064
Autres dettes financières	4 424			92		4 516
Comptes courants d'associés **	4 604			-4 163		441
Emprunts, Dettes financières & Concours bancaires	**693 617**	**218 163**	**-199 701**	**6 194**	**24**	**718 298**
** dont contrats de location (IFRS 16)*	*26 252*	*8 723*	*-4 100*		*24*	*30 899*
*** dont dividendes à payer*						-

**** inclus l'effet de la transition IFRS 16 pour 23.724 K€*

	DETTES COURANTES	*DETTES NON COURANTES*		
Ventilation par échéances en K€	**-1 an**	**De 1 à 5 ans**	**+ 5 ans**	**TOTAL**
Emprunts obligataires		125 000	95 000	220 000
Emprunts bancaires *	14 434	55 602	30 231	100 267
Crédits de vieillissement	10 110	330 900		341 010
Concours bancaires	52 064			52 064
Autres dettes financières	4 516			4 516
Comptes courants d'associés	441			441
Emprunts, Dettes financières & Concours bancaires	**81 565**	**511 502**	**125 231**	**718 298**
** dont contrats de location (IFRS 16)*	*4 794*	*12 771*	*13 334*	*30 899*

Les incidences de la première application de la Norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 sont détaillées dans la note 1.2 « nouveaux textes d'application obligatoire » des méthodes comptables. Au 31 décembre 2019, les dettes liés aux contrats de location simple se montent à 28.274 K€ (contre 23.724 K€ au 1er janvier 2019).

Endettement financier net K€	Note annexe	12/2019	12/2018
Emprunts et dettes bancaires (non courant)	**22**	636 733	429 016
Emprunts et concours bancaires (courant)	**22**	81 565	240 878
Endettement du groupe		**718 298**	**669 894**
Comptes courants d'associés débiteurs	**19**	-14	-205
Actifs et Passifs financiers courants	**29**	326	634
Trésorerie	**20**	-6 542	-22 791
Endettement financier net		**712 068**	**647 532**

Le groupe a renouvelé en 2019 ses crédits de vieillissement jusqu'en 2021 et au-delà, et n'a plus d'échéance obligataire avant 2022.

Trésorerie nette	Note annexe	12/2019	12/2018
Concours bancaires	**22**	-52 064	-41 799
Trésorerie	**20**	6 542	22 791
Trésorerie nette		**-45 522**	**-19 008**

Risque d'exigibilité

Plusieurs emprunts souscrits par le Groupe Vranken-Pommery Monopole sont assortis de clauses pouvant déclencher une exigibilité anticipée, en fonction du respect de ratios financiers calculés au niveau consolidé vérifiés lors de chaque clôture annuelle.

Emprunts obligataires

Le Groupe a cherché au cours de ses dernières émissions obligataires à harmoniser progressivement l'ensemble de ses covenants financiers afin d'en faciliter la gestion et le suivi, mais aussi et surtout de respecter l'égalité de traitement entre les différents souscripteurs, qu'ils soient investisseurs institutionnels ou particuliers. Vranken-Pommery Monopole a par ailleurs fait en sorte de ne plus avoir aucune clause de « step up » dans ses contrats obligataires.

L'ensemble des emprunts obligataires du groupe sont aujourd'hui soumis aux ratios suivants :

- Dette Financière Nette / Actifs Consolidés ≤ 80% et
- Fonds Propres Redressés > Montant Défini ou 90% des Fonds Propres Redressés de l'année n-1

Le non-respect de ces ratios entrainerait une phase de remédiation au cours de laquelle une garantie serait recherchée par les détenteurs d'obligation. Dans l'hypothèse où celle-ci ne serait pas satisfaite, cela pourrait entrainer une exigibilité anticipée.

Le Montant Défini a été déterminé en fonction des différentes émissions obligataires de la manière suivante :

- Emprunt obligataire de 25.000 K€ 257.500 K€
- Emprunt obligataire de 50.000 K€ 276.600 K€
- Emprunt obligataire de 145.000 K€ 279.200 K€

Les définitions des termes s'appliquant aux emprunts obligataires citées sont les suivantes :

- Fonds Propres Redressés : Fonds propres consolidés déduction faite des réserves liées aux instruments de couverture et de toute variation dans la rubrique « Impôts Différés Passifs » du bilan des comptes de l'exercice précédent pour autant que et dans la mesure où cette variation résulte d'une augmentation, postérieurement à la date du Prospectus, de l'impôt des sociétés sur les plus-values à réaliser à l'occasion de la vente d'actifs ;
- Dette financière nette : montant de l'Endettement Financier Net, hors financement de créances, moins les disponibilités et les valeurs mobilières de placement.
- Actifs consolidés : actifs non courants (retraités des écarts d'acquisitions non affectés et des impôts différés d'actifs) et de la totalité du poste de stocks.

Au 31 décembre 2019, ces ratios étaient tous respectés.

Emprunts bancaires

Un emprunt de 16.000 K€ est soumis aux ratios suivants :

- Dette Financière Nette / Actifs Consolidés ≤ 80% et
- Fonds Propres Redressés > Montant Défini ou 90% des Fonds Propres Redressés de l'année n-1

Au 31 décembre 2019, ces ratios étaient tous respectés.

Les définitions des termes s'appliquant aux emprunts obligataires citées sont les suivantes :

- Fonds Propres Redressés : Fonds propres consolidés déduction faite des réserves liées aux instruments de couverture et de toute variation dans la rubrique « Impôts Différés Passifs » du bilan des comptes de l'exercice précédent pour autant que et dans la mesure où cette variation résulte d'une augmentation, postérieurement à la date du Prospectus, de l'impôt des sociétés sur les plus-values à réaliser à l'occasion de la vente d'actifs ;
- Dette financière nette : montant de l'Endettement Financier Net, hors financement de créances, moins les disponibilités et les valeurs mobilières de placement.
- Actifs consolidés : actifs non courants (retraités des écarts d'acquisitions non affectés et des impôts différés d'actifs) et de la totalité du poste de stocks
- Montant Défini : 257.500 K€.

Concernant les autres emprunts bancaires, deux crédits de vieillissement pour un montant total de 13.000 K€ font l'objet d'un covenant pouvant déclencher l'exigibilité en cas de non-respect. Ainsi, la valeur telle que reprise dans les comptes du groupe des stocks de vins et/ou autres actifs immobilisés laissés libres de garantie doit avoir une valeur équivalente à trois fois le Crédit. Ce ratio était respecté au 31 décembre 2019.

Un crédit de vieillissement d'un montant de 10.000 K€ est assorti de deux covenants financiers dont le non- respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée. Il s'agit des ratios suivants :

- R1 : Fonds Propres / Total Bilan > 20%
- R2 : Dette Financière Nette / Actifs Consolidés < 80%

Au 31 décembre 2019, ces deux ratios étaient respectés.

Enfin le groupe dispose d'un crédit de 3,5 MUSD qui fait l'objet d'une clause de remboursement anticipé en cas de non-respect des covenants suivants :

- Ratio de solvabilité ≥ 70%
- Seuil d'actifs > 2 x montant maximum du crédit

Le ratio de solvabilité est défini comme suit : Valeur corporelle nette constitué par les capitaux propres, les comptes courants d'associés, les actifs incorporels et les créances affiliées, divisée par le Total actif constitué par le total de l'actif, les actifs incorporels et les créances affiliées.

Le seuil d'actifs est défini par : les créances clients et intragroupe et le montant total des stocks.

Ces deux ratios étaient respectés au 31 décembre 2019.

Pour le reste de l'endettement, il n'y a pas de covenants particuliers susceptible d'entraîner l'exigibilité anticipée, en dehors de ceux figurant habituellement dans les contrats de prêts, tels que :

- défaut de paiement à bonne date des échéances,
- cessation ou cession de tout ou partie significative de l'activité.

Par ailleurs, toute référence faite à un niveau de gearing dans certains emprunts oblige le Groupe à prendre toutes les mesures pour se maintenir dans le ratio convenu et, le cas échéant, le rétablir

Risque de taux

Les emprunts font l'objet de clauses d'ajustement du taux et/ou de la marge bancaire si elles ne sont pas respectées.

L'endettement du groupe au 31 décembre 2019 est composé à 53,77 % d'emprunts et dettes à taux variables, indexés principalement sur l'euribor 1 mois. Le groupe utilise, dans sa gestion du risque de taux d'intérêts, les instruments financiers tels que SWAP et COLLAR en fonction de la situation et des perspectives du marché des taux d'intérêts.

L'Euribor 1 mois moyen constaté en 2019 s'élève à -0,40 % (source Banque de France).

L'exposition de la part non couverte à une augmentation du niveau de taux de 0,5 point sur 12 mois aurait impacté le résultat financier annuel du Groupe de 0,9 M€ compte tenu du niveau de couverture actuel.

Les contrats actifs et non actifs au 31 décembre 2019 se décomposent comme suit :

En k€	12/2019	12/2018
COLLAR	5 529	6 266
SWAP	6 703	9 135
Total	**12 232**	**15 401**

Au 31 décembre 2019, le niveau des couvertures représentait 2,55 % de l'endettement financier net (part à taux variable).
Le Groupe se limite toutefois à des utilisations dans le cadre strict de ses besoins.

En ce qui concerne les instruments financiers en cours au 31 décembre 2019, les niveaux de couverture de taux sont les suivants :

Couverture de type Collar	En k€
Limites de taux comprises entre 1,5% et 3,5%	5 529

Couverture de type SWAP	En k€
Taux fixe inférieur à 2%	3 846
Taux fixe compris entre 2 % et 4 %	2 857

Les échéances et la juste valeur des instruments dérivés de taux détenus au 31 décembre 2019 se décomposent ainsi :

Années d'échéance - En k€	Notionnel		Juste Valeur
Contrats échus en 2020	2 390	-	50
Contrats à échéances postérieures à 2020	9 842	-	276

Au 31 décembre 2019, les travaux relatifs à la documentation de la relation de couverture réalisés par le groupe dans le cadre d'IFRS 9 ont conclu à la répartition suivante :

Relation de couverture - En k€	Notionnel		Juste Valeur
Satisfaisante	9 842	-	276
Non satisfaisante	2 390	-	50

Les charges financières 2019 incluent l'amortissement en résultat net du passif financier ne satisfaisant pas aux critères de comptabilité de couverture.

Risque de Change

La part du chiffre d'affaires de l'année 2019 réalisée en devises est de 9,0 %.
Dans la gestion du risque de change, le Groupe utilise des instruments financiers fermes de type ventes à terme.

L'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe d'une variation de 5 % du cours des devises après prise en compte des couvertures serait de 1,4 M€. Cet impact reste théorique car le Groupe rappelle qu'en cas de variation d'une devise, sa politique tarifaire serait revue pour prendre en compte cette variation et la répercuter sur ses distributeurs.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

en K€	Niveau d'appréciation de la juste valeur	Valeur au bilan à la juste valeur	Valeur au bilan au coût amorti*	Au 31/12/2019
ACTIFS :				
Titres de participation non consolidés	3	691		691
Autres actifs financiers non courants			394	394
Créances clients			63 447	63 447
Comptes courant d'exploitation et autres créances			21 639	21 639
Actifs financiers courants	2	-		-
Trésorerie			6 542	6 542
Total des actifs financiers		**691**	**92 022**	**92 713**

** La valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti est égale à la juste valeur.*

en K€	Niveau d'appréciation de la juste valeur	Valeur au bilan à la juste valeur	Valeur au bilan au coût amorti*	Au 31/12/2019
PASSIFS :				
Dettes financières courantes et non courantes			718 298	718 298
Autres passifs non courants			-	-
Dettes fournisseurs			94 202	94 202
Dettes fiscales			11 645	11 645
Autres passifs courants			24 637	24 637
Passifs financiers courants	2	326		326
Total des passifs financiers		**326**	**848 782**	**849 108**

** La valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti est égale à la juste valeur.*

Le groupe n'a pas identifié d'ajustements au titre du risque de contrepartie (risque de non recouvrement d'un actif) et du risque de crédit propre (risque de ne pas honorer un passif).

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué en 2018 et 2019.
Il n'existe aucun actif financier donné en garantie.

Le groupe utilise la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 pour déterminer le niveau de classement des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur (voir note 5.10 des Principes comptables et méthodes d'évaluation). Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

Les seuls instruments financiers évalués à la juste valeur sont les dérivés de change et de taux (cf note 29), qui rentrent dans la catégorie 2 de la norme IFRS 13 (données observables directement à partir des informations de taux communiquées par les établissements financiers). Les variations de juste valeur ont été constatées en résultat pour la part non efficace (cf note 10), la part efficace étant quant à elle imputée sur les capitaux propres (36 K€ nets d'impôts).

Les dépréciations constatées sur les actifs financiers concernent essentiellement les dépréciations sur les Créances clients. Elles sont constatées uniquement en résultat.

La mise en œuvre de la norme IFRS 7 n'a conduit à constater aucun ajustement au titre du risque de non exécution (risque de contrepartie et risque de crédit propre).

Evolution des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	Actifs financiers	Passifs financiers	Flux sans incidences sur la trésorerie
Début de période	**688**	**634**	
Variation de la Juste valeur par résultat	3	-120	-123
Variation de la Juste valeur par les capitaux propres		-188	-188
Fin de période	**691**	**326**	

Décomptabilisation des actifs financiers et passifs financiers

Le groupe a décomptabilisé sur l'exercice :

- les créances et les dettes de TVA sur opérations réciproques pour un montant de 7.693 K€ compte tenu de la convention de consolidation TVA existante au sein du groupe ;
- les créances cédées (Note 18) lorsqu'elles répondent aux critères décrits en note 5.12 des Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Note 23. Provisions pour retraites et avantages au personnel

En K€	Note annexe	12/2019	12/2018
Début de période		**10 782**	**13 573**
Réévaluation en autres éléments du résultat global		2 011	-612
Charges & Produits opérationnels du compte de résultat	**4**	1 055	-2 412
Charges & Produits financiers du compte de résultat	**10**	173	213
Autres variations		-103	20
Fin de période		**13 918**	**10 782**

En 2018, le groupe a constaté une reprise partielle des provisions pour avantages au personnel suite à la dénonciation des accords existants dans les principales sociétés du périmètre champenois. Au cours du premier semestre 2019, la signature de nouveaux accords à, quant à elle, conduit à doter une provision complémentaire en 2019.
Par ailleurs, l'évolution du taux d'actualisation de 1,60 % à 0,80% a conduit à impacter la provision de + 1.886 K€ (1.339 K€ après impôts).
L'ensemble de ces éléments sont décrits dans la note « Faits marquants » des Méthodes comptables.

Analyse de la situation financière :

En K€	12/2019	12/2018
Engagement brut	13 975	10 837
Actifs de couverture	-57	-55
Provision comptable	**13 918**	**10 782**
Indemnités de fin de carrière	5 210	4 674
Couverture des frais médicaux	8 345	5 757
Médailles du travail	363	351

Analyse des charges des régimes :

En K€	Indemnités de fin de carrière	Couverture des frais médicaux	Médailles du travail	12/2019	12/2018
Coût des services rendus	189	1 266	19	1 474	-1 967
Prestations versées	-252	-155	-12	-419	-445
Composante opérationnelle de la charge	**-63**	**1 111**	**7**	**1 055**	**-2 412**
Composante financière de la charge	75	93	5	173	213
TOTAL	**12**	**1 204**	**13**	**1 228**	**-2 199**

Ecarts actuariels générés pour la période sur les régimes postérieurs à l'emploi :

En K€	Indemnités de fin de carrière	Couverture des frais médicaux	Médailles du travail	12/2019	12/2018
Ecarts actuariels découlant des changements d'hypothèses démographiques	7	5		12	-1
Ecarts actuariels découlant des changements d'hypothèses financières	463	1 423		1 886	-63
Ecarts d'expérience	157	-44		113	-548
TOTAL des réévaluation en autres éléments du résultat global	**627**	**1 384**	**0**	**2 011**	**-612**

L'ensemble des avantages au personnel a fait l'objet d'une évaluation par un actuaire indépendant au 31 décembre 2019.

Une étude de sensibilité a été réalisée en faisant évoluer les taux de référence retenus. L'évolution des taux de +/- 0,5 % est décrite ci-dessous :

		+ 0,5 %			- 0,5 %		
Test de sensibilité en %	**12/2019**	Dette actuarielle	Coût des services	Coût de l'actualisation	Dette actuarielle	Coût des services	Coût de l'actualisation
Taux d'actualisation		-9,00%	10,00%	-4,99%	10,45%	39,50%	-73,36%
Taux de revalorisation des salaires		2,44%	12,04%	-17,60%	-2,26%	-9,61%	-20,64%
Taux de revalorisation des frais médicaux		7,76%	27,47%	-10,05%	-6,63%	7,86%	-19,36%

Note 24. Impôts différés

	12/2019	12/2018
En K€	**ID**	**ID**
Impôts différés actifs	143	325
Impôts différés passifs	-57 443	-55 332
Impôts différés nets	**-57 300**	**-55 007**

Détail des impôts différés :	12/2019*	12/2018
En K€	**ID**	**ID**
Déficits reportables	3 820	3 059
Décalage temporaire	-1 721	-1 620
Actifs immobilisés	-58 524	-56 559
Actifs Biologiques	-3 043	-1 661
Instruments financiers	84	164
Engagements envers le Personnel	3 464	2 656
Eliminations des marges en stocks	2 482	2 669
Contrats de Locations *	-1 444	-1 648
Amortissements dérogatoires	-3	-303
Charges à étaler & Divers	-2 416	-1 764
Impôts différés nets	**-57 300**	**-55 007**

* L'application d'IFRS 16 au 1er janvier 2019 a conduit à constater un impôt différé actif de 60 K€ au 31 décembre 2019.

En K€	12/2019	12/2018
Début de période	**-55 007**	**-52 039**
Variation par le résultat	-677	-616
Variation par les capitaux propres	-1 286	-2 491
Ecarts de conversion	-1	-190
Reclassement en passifs destinés à être cédés	-329	329
Fin de période	**-57 300**	**-55 007**

Note 25. Fournisseurs & comptes rattachés

En K€	12/2019	12/2018
Fournisseurs & comptes rattachés	94 202	129 185
Total	**94 202**	**129 185**

Les fournisseurs et comptes rattachés sont à échéance de moins d'un an.

Note 26. Provisions pour risques & charges

En K€	12/2019	12/2018
Début de période	**0**	**78**
Dotations		
Reprises		-78
Fin de période	**0**	**0**
Soit : Risques de change & Couverture de taux		
Risques s/Créances courantes	**-**	**-**

Note 27. Dettes d'impôts

En K€	12/2019	12/2018
Dettes fiscales	11 645	9 600
Total	**11 645**	**9 600**

Les dettes d'impôts sont à échéance de moins d'un an.

Note 28. Autres passifs courants

En K€	12/2019	12/2018
Avances et acomptes reçus	**13 000**	**13 000**
Dettes sociales	9 535	9 995
Divers	2 102	1 735
Autres dettes	**11 637**	**11 730**
Produits constatés d'avance	642	574
Comptes de régularisation	**642**	**574**
Total	**25 279**	**25 304**

Les autres passifs courants sont à échéance de moins d'un an.

Risques prud'homaux

Les passifs constatés en la matière sont déterminés sur la base des sommes réclamées et en fonction du caractère probable des coûts associés et sont inscrits en dettes sociales.

Note 29. Actifs et passifs financiers courants

En K€	12/2019	12/2018
Actifs financiers courants	0	0
Passifs financiers courants	-326	-634
Total	**-326**	**-634**

En K€	12/2019	12/2018
Couvertures de Taux	-326	-634
Couvertures des Devises		
Total	**-326**	**-634**

En K€	12/2019	12/2018
Début de période	**-634**	**-830**
Variation par le résultat	120	-158
Variation par les capitaux propres*	188	354
Fin de période	**-326**	**-634**

** 140 K€ après impôts au 31 décembre 2019 (263 K€ au 31 décembre 2018)*

Ventilation par échéances en k€	12/2019	12/2018
- 1 an	-50	
de 1 an à 5 ans	-276	-634
Total	**-326**	**-634**

Note 30. Engagements hors bilan

Engagements financiers donnés en K€	12/2019	12/2018
Avals & cautions	172	168
Locations simples *	0	30 774
Intérêts sur emprunts non échus	48 654	31 420
Total Engagements financiers donnés	**48 826**	**62 362**

Dettes garanties par sûretés réelles données en K€	12/2019	12/2018
Dettes garanties par sûretés réelles (stock de vins de champagne)	350 916	349 035
Dettes garanties par sûretés réelles (immobilisations incorporelles)		
Dettes garanties par sûretés réelles (autres actifs)	44 695	32 465
Total Dettes garanties par sûretés réelles	**395 611**	**381 500**

Engagements financiers reçus en K€	12/2019	12/2018
Avals & cautions	390	943
Total Engagements financiers reçus	**390**	**943**

(*) Les effets de la première application de la Norme IFRS 16 sont détaillés au paragraphe 1.2 « nouveaux textes d'application obligatoire » des Méthodes Comptables et ont conduit au passage des engagements hors bilan en dette de location à compter du 1er janvier 2019.

Engagements réciproques

- Engagements en matière d'approvisionnement

  Certaines filiales sont engagées contractuellement auprès de divers fournisseurs pour l'achat d'une partie significative de leur approvisionnement en raisins.
  Ces engagements portent sur des surfaces : dès lors le caractère aléatoire de la vendange tant au niveau de rendement en appellation que des prix ne permet pas d'en donner une estimation fiable.

- Vins bloqués

  Ces engagements portent sur des hectolitres de vins de champagne constituant une réserve qualitative et appartenant à des viticulteurs et coopératives. Leur valeur sera fixée à la date où ces vins feront l'objet d'une décision de déblocage.
  L'estimation actuelle de la valeur des vins bloqués nous paraît difficile à mettre en œuvre de façon raisonnable compte tenu de l'ignorance de cette date.
  Nous ne connaissons ni le prix de la dernière vendange avant le déblocage ni la négociation qui permettra de les valoriser.

Note 31. Secteurs Opérationnels

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par Activité en K€	12/2019	%	12/2018	%
Champagne et autres	246 843	*90%*	270 191	*90%*
Vins des Sables et de Provence	27 782	*10%*	30 225	*10%*
Total	**274 625**	***100%***	**300 416**	***100%***

Répartition du Résultat Opérationnel Courant consolidé par Activité en K€	12/2019	%	12/2018	%
Champagne et autres	20 114	*83%*	22 910	*86%*
Vins des Sables et de Provence	4 199	*17%*	3 802	*14%*
Total	**24 313**	***100%***	**26 712**	***100%***

Répartition des Immobilisations Incorporelles nettes par Activité en K€	12/2019	12/2018
Champagne et autres	99 414	100 464
Vins des Sables et de Provence	1 480	1 686
Total	**100 894**	**102 150**

Répartition des Immobilisations Corporelles nettes par Activité en K€	12/2019	12/2018
Champagne et autres	241 382	237 125
Vins des Sables et de Provence	141 457	127 272
Total	**382 839**	**364 397**

Répartition des Immobilisations Financières nettes par Activité en K€	12/2019	12/2018
Champagne et autres	2 080	2 017
Vins des Sables et de Provence	158	159
Total	**2 238**	**2 176**

Répartition des Stocks par Activité en K€	12/2019	12/2018
Champagne et autres	669 291	683 738
Vins des Sables et de Provence	16 509	12 742
Total	**685 800**	**696 480**

Répartition des Investissements par Activité en K€	12/2019	12/2018
Champagne et autres	14 747	6 942
Vins des Sables et de Provence	10 867	7 025
Total	**25 614**	**13 967**

Note 32. Parties liées

Conformément à l'IAS 24, les informations relatives aux parties liées sont détaillées ci-après :

- Les relations entre les parties liées sont regroupées en 3 catégories :
  - ✓ le Groupe Compagnie Vranken, principal actionnaire de Vranken-Pommery Monopole,
  - ✓ les entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence,
  - ✓ les administrateurs ou actionnaires, dirigeants, personnes physiques.

  Toute transaction fait l'objet de facturation.

- Nature des flux :
  - ✓ Matières premières et Produits en cours : Raisins, moûts, vins clairs, bouteilles sur lattes
  - ✓ Produits finis : Champagne, Porto, Vins Listel, Autres vins et spiritueux
  - ✓ Prestations : Viticoles, vinicoles, industrielles, administratives, loyers, redevances, courtage et ducroire
  - ✓ Produits et charges financiers : Intérêts comptes courants
  - ✓ Rémunérations versées : Contrats de travail, mandats, avantages en nature, jetons de présence

- Composition des parties liées :
  - ✓ Sociétés du Groupe Compagnie Vranken, contrôlant la société Vranken-Pommery Monopole
  - ✓ Entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence
  - ✓ Administrateurs, actionnaires et membres de la famille proche, directement ou indirectement au travers de sociétés.

Relations du Groupe Vranken-Pommery Monopole avec les entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence
Concernant les opérations avec la société A l'auberge Franc Comtoise SAS, les sommes présentées correspondent uniquement aux opérations réalisées à partir de la mise en équivalence de ces sociétés.

En K€	12/2019	12/2018
Chiffre d'affaires - Produits finis	35	40
Chiffre d'affaires - Prestations	27	24
Produits financiers		3
Autres achats, prestations et commissions	429	434
Passif courant	40	33
Actif courant	55	434

Relations du Groupe Vranken-Pommery Monopole avec le Groupe Compagnie Vranken

En K€	12/2019	12/2018
Chiffre d'affaires - Produits finis (y compris vente vendange)	6 042	6 290
Chiffre d'affaires - Prestations	1 027	541
Chiffre d'affaires - Ventes diverses	732	265
Autres produits	18	3
Produits de redevances de marques et savoir-faire	6 512	
Produits sur cesions d'immobilisations	8 708	
Achats de matières premières, produits en cours et finis	2 847	4 072
Prestations de holding animatrice	2 272	2 213
Locations immobilières *	303	1 337
Autres achats, prestations et commissions	452	512
Charges de personnel et rémunérations versées	10	
Charges de redevances de marques	89	72
Charges financières	30	16
Compte courant d'associé créditeur	426	4 580
Passifs liés aux contrats de location *	11 688	
Autres passifs courants	1 330	613
Compte courant d'associé débiteur	14	206
Actifs non courant	279	270
Actif courant	10 676	870

(*) Les effets de la première application de la Norme IFRS 16 sont détaillés au paragraphe 1.2 « nouveaux textes d'application obligatoire » des Méthodes Comptables

Relations du Groupe Vranken-Pommery Monopole avec des personnes physiques, administrateurs ou actionnaires directement ou indirectement

En K€	12/2019	12/2018
Chiffre d'affaires - Produits finis	57	58
Chiffre d'affaires - Prestations	913	931
Chiffre d'affaires - Ventes diverses	40	30
Achats de matières premières et produits en cours	11	1 377
Autres achats, prestations et commissions	1 271	2 007
Charges fiscales	1	1
Charges de personnel et rémunérations versées *	1 472	1 229
Charges de redevances de marques	42	55
Charges financières	0	-
Passifs liés aux contrats de location **	952	
Passif courant	1 075	1 093
Compte courant d'associé créditeur	15	24
Actif courant	941	1 170

(*) Aucun des mandataires sociaux des sociétés du Groupe ne bénéficie de clauses parachute, ni de clauses de complément de retraite, au titre de leur mandat social, en dehors des clauses du droit du travail et des conventions collectives pour ceux d'entre eux qui bénéficient par ailleurs d'un contrat de travail. Les rémunérations des dirigeants ne sont composées que d'avantages court terme.
(**) Les effets de la première application de la Norme IFRS 16 sont détaillés au paragraphe 1.2 « nouveaux textes d'application obligatoire » des Méthodes Comptables

En dépit de liens commerciaux avec certaines sociétés du Groupe Compagnie Vranken, aucune de celles-ci n'est intégrée dans le périmètre de consolidation du Groupe Vranken-Pommery Monopole, étant donné que ces entités relèvent de services autonomes distincts, réalisent des opérations à des conditions de marché et que le Groupe Compagnie Vranken établit des comptes consolidés.

Note 33. Evènements postérieurs au 31 décembre 2019

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a qualifié, le 30 janvier 2020, l'épidémie du COVID-19 apparue en Chine, d'urgence de santé publique de portée internationale. Elle l'a classée, le 11 mars 2020, en pandémie mondiale. Dans les différents pays confrontés à cette épidémie, les pouvoirs publics ont pris au cours du premier trimestre 2020 des mesures sanitaires (confinements, interdiction de rassemblement, etc.) et économiques avec la fermeture de certaines activités. En France, ces mesures ont été adoptées en mars 2020 avec la promulgation de l'état d'urgence sanitaire.

L'Autorité des Normes Comptables, dans son communiqué du 2 avril 2020 a considéré que :

- l'épidémie de COVID-19 est un événement qui n'a acquis une ampleur internationale qu'en 2020 ;
- l'établissement des comptes selon le principe de continuité d'exploitation n'est pas remis en cause par des événements ayant pris naissance après la clôture de l'exercice et
- les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Dans le cadre de la pandémie Covid-19, le groupe a pris toutes les mesures possibles pour préserver sa liquidité face au risque de baisse importante de son chiffre d'affaires, en s'inscrivant dans les dispositifs d'accompagnement mis en place par le Gouvernement :

- maintien des activités essentielles dans le respect des directives gouvernementales et de l'interprofession
- généralisation du télétravail
- arrêt des déplacements non indispensables
- arrêt des dépenses de représentation
- mise en place du chômage partiel sur l'ensemble du groupe
- mise en place du dispositif de garde d'enfants
- demande de report des échéances de prêts bancaires
- demande de report des cotisations sociales
- demande de report des impôts et taxes

A ce jour et compte tenu de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise et de ses conséquences, le groupe n'est pas en mesure d'en évaluer les impacts à la date d'arrêté des comptes.

Le groupe étudie par ailleurs les solutions de financement garanties par l'Etat français à travers BPI France en fonction de ses anticipations sur d'éventuels besoins de trésorerie à venir, qui dépendent essentiellement de la durée de l'arrêt de l'activité économique en Europe et dans le Monde.

Pour compléter l'ensemble de ces mesures, lors de son Assemblée Générale du 4 juin, Vranken-Pommery Monopole proposera de ne pas distribuer de dividende en 2020.

Note 34. Chiffres clés de la société mère (en K€)

Compte de résultat	12/2019	12/2018
Chiffre d'affaires	273 693	340 803
Résultat d'Exploitation	725	377
Résultat Courant	5 584	3 651
Résultat Net	1 673	1 603

Bilan	12/2019	12/2018
Capital social	134 056	134 056
Capitaux propres	287 556	292 986
Emprunts obligataires (y compris intérêts courus)	223 874	203 991
Dettes financières auprès des établissements de crédit	37 326	40 255
Actif immobilisé	374 522	375 600
Total Bilan	711 143	751 123